

Le vocabulaire des actes originaux rédigés en français dans la partie flamingante du comté de Flandre (1250-1350)

par REINE MANTOU

CINQUIÈME PARTIE

Les matériaux de construction (1)

Estoffe, n. f., *toute sorte de matériaux (pour construction)*, Y. C. I 261 (8), « ... pour claus et fer et estoffe pour le-dite nef ... »; Y. C. I 427 (26), « ... pour faire le cauchie ..., sans les pieres et l'autre estoffe ... »; Y. C. II 108 (30); etc.; — **Estoppe**, Y. C. I 74 (16), « ... pour estoppe de le novele hale ... »; Y. C. I 81 (11), 86 (6); etc.; — **Estofes**, rég. pl., Y. C. I 201 (16, 22, 25); — **Estoffes**, Y. C. I 175 (30), 201 (26), 212 (7); etc.; — **Estoufes**, Y. C. I 324 (9); — **Estouffes**, Y. C. I 324 (11, 24, 28, 30); etc.; — **Esstoffes**, Y. C. I 213 (23, 26); — **Stoffes**, Y. C. I 288 (14).

***Stoffen**, n. f. rég. pl., *matériau (pour la construction)*, Y. C. II 216 (6), « Pour stoffen, bos kerkier : 2 s. »

Brike, n. f., collectif, *de la brique*, Y. C. II 246 (5), « Pour mener 100.000 de brike nouvele(,) et 29.000 de viese brike de le maison qui fu Jehan de Noeveglise ... »; Y. C. II 310 (14), « Item, pour 7 millie [éd. millié] de brike achaté a maistre Crestien Seppin ... »; Y. C. II 345 (11), « Pour 1 millie [éd. millié] de brike : 12 s. »; etc.

Tieule de tere, n. f., *brique*, Y. C. I 75 (18), « ... por

(1) Nous avons joint à ce chapitre divers mots relatifs à la construction même si la nature de cette construction n'est pas déterminée par le contexte.

2900 tieules de tere : 24 s. 8 d. »; Y. C. I 75 (28, 30), « ... pour 350.000 de tieules de tere ... pour 200.000 de tieules de tere ... »; Y. C. I 76 (13), II 308 (33); etc.

Cf. Des Marez et De Sagher, *Comptes*, I, p. 89, n. 1; Vandenepeereboom, *Ypriana*, I, p. 103.

Quareaus de brike, n. m. rég. pl., *carreau de brique*, Y. C. II 29 (21), « ... pour 37000 de quareaus de brike usé en le besoigne de le ville ... »; Y. C. II 61 (16), 66 (8); — **Quariaus de brike**, Y. C. I 389 (19), « ... pour bos, pour ais, pour quariaus de brike, pour grés ... »; Y. C. I 493 (6), II 343 (17, 32). — **Quareaus de tere**, *carreau de terre*, Y. C. I 77 (10), 83 (13), 84 (11); etc.; — **Quariaus de tiere**, Y. K. 450; — **Quareel**, suj. pl., Y. K. 450. — **Quareaus de grés**, *carreau de grés*, Y. C. I 430 (10), II 61 (14), 68 (30); — **Quariaus de grés**, Y. C. II 255 (29). — **Quariaus de caucie**, *pavé*, Y. C. I 362 (28); — **Double quariaus**, *carreau double*, Y. C. I 322 (26). — **Doubles quariaus**, Y. C. II 111 (29, 30), 399 (24); etc.; — **Quareaus doubles**, Y. C. I 430 (5); — **Quariaus doubles de grés**, Y. C. I 493 (12). — **Quareaus aforchiet**, *carreau renforcé*, Y. C. II 68 (12, 20, 26), 69 (2); — **Quareaus afforchés**, Y. C. II 109 (18), 245 (11); — **Quareaus afforchés**, Y. C. II 221 (4); — **Quariaus afforchiet**, Y. C. II 258 (21); — **Quariaus afforchés**, Y. C. II 111 (31), 255 (26, 27); — **Quariaus afforchés de grés**, Y. C. I 551 (11); — **Quariaus afforchés**, Y. C. II 402 (18), 408 (22); — **Quariaus affourchés**, Y. C. II 206 (4); — **Quariaus raforchés**, Y. C. II 314 (15), 315 (1); — **Quariaus de grés raforchés**, Y. C. II 344 (1).

Chavaighe, adj. qualifiant de carreaux, (?), Y. C. I 82 (18), « ... a Jakemart de Bray pour ... trente piés de chambrande de le grande porte vers occident, et pour 60 quareaus chavaighes desqueles les testes furent faites ... »

Des Marez et De Sagher, *Comptes*, I, p. 93, ignorent le sens de *chavaighes* puisqu'ils traduisent par « 60 carreaux *chavaighes* (?) ». Cet adjectif ne semble pas attesté ailleurs en a. fr. Il est vraisemblablement dérivé d'une forme provenant du lat. *cavare*, au moyen du suffixe *-aticum* passé à *-aighe*. Comp. l'a. fr. *chave*, adj., « creux » (*F.E.W.*, II/2, 550 b) et le moy. fr. *chavaison*, subst. fém. « lieu

creux, fosse » (*ibid.*, 551 a). Il pourrait s'agir de carreaux portant des empreintes en creux.

Pirre, collectif, *de la pierre*, Y. C. I 84 (13, 30), « ... pour 44.750 lb. pesant de pirre de Bray amener a Ypre ... Item, ... pour voiture de 8.600 lb. pesant en pirre de Bray amener a Ypre ... »

Planke, n. f., *pièce de pierre*, Y. C. I 599 (18, 20), « ... pour 1 planke de grés de 6 piés de lonc ... Item, au-dit maistre Piere pour 14 plankes de grés ... »; Y. C. II 29 (25), « ... au-dit maistre Piere le Machon pour 20 plankes de grés de 3 piés de lonc ... »; Y. C. II 104 (10), « Pour 2 plankes de grés qui furent mis sour 1 russoit ... »; etc.

Forme flamande **Plancken** (ci-dessous).

Le *F.E.W.*, VIII, 351 a, ne connaît *planche* qu'au sens de « pièce de bois ... » et non « ... de pierre ». Il ne paraît pourtant pas possible de comprendre autre chose que « pièce de pierre refendue, ayant peu d'épaisseur », bien que cette signification semble étrangère au domaine français et que le *Mnl. Woord.* ne la donne pas pour le moy. néerl. *plank*.

Il est à noter que *lame* (*T.L.*, V, 109-111) connaît des variations sémantiques analogues (« pierre, métal, viande », mais non « bois » cependant).

Il s'agit d'un fait local, vraisemblablement, et dû à l'incapacité de trouver le terme adéquat s'il en existe un.

***Plancken** n. f., rég. pl., *pièce de pierre*, Y. C. I 551 (9), « ... pour 36 planken de grés de 6 piés ... »

Voir **Planke** (ci-dessus).

Pieres de grés doubliaus, expr., *pierre (= bloc de pierre) en grés destinée à servir de parement et à renforcer*, Y. C. II 221 (1), « ... au-dit Jehan Norhoud 706 pieres de grés doubliaus ... »

Cf. *God.*, II, 756 a; *F.E.W.*, III, 186 a.

Piere de grés vasoir, n. f., *pierre (en grés) qui forme la voûte*, Y. C. II 221 (2), « ... au-dit Jehan Norhoud pour 318 pieres de grés vasoires : 21 lb. 4 s. »

La terminaison *-rs* exclut que *vasoires* soit un adjectif, du reste inconnu de l'a. fr. L'a. fr., d'autre part, ignore pratiquement les mots composés du type *chien-loup*, **piere-voussoir*. On pourrait mettre une virgule devant *vasoires* et considérer ce mot comme une apposition de *pieres de grés*. Mais il est plus probable que

pierres de grés vasoirs n'est qu'une tentative maladroite de transposer en français un mot composé flamand du type *gewelfzandsteen, gewelfsteen* (*W.N.T.*, IV, 2052). Ce qui aura le plus contribué à dérouter le scribe, c'est le fait qu'en moy. néerl., un mot comme *gewelft, -wuft* peut être à la fois subst. (= *vousoir*) et adj. (« pourvu d'un vousoir »).

(Piere) pendante, *vousoir*, Y. C. I 599 (8), « ... pour 60 pieres qu'on apele pendante usees al pont ... »

Le *Mnl. Woord.*, VI, 240, dit de pendant « une certaine espèce de pierres. Peut-être est-ce le même mot que *penant* qui a aussi le sens d'une certaine pierre ». Mais il s'agit de deux mots différents. Franck-Van Wijk, *Etym. Woord.*, 496 ab, rattache le néerl. *penant* « pilier » à l'a. fr. *penant* « pilier » qu'il considère comme un dérivé du lat. *pinna*. Cependant nous n'avons trouvé trace de l'a. fr. *penant*, non traduit, que dans *God.*, VI, 75 a (emploi fig. de *peneant, penant* « pénitent »?). *Pendans, pendante* ne peut être que le part. prés. de *pendre*. Pour les pierres, il s'agit de vousoirs (cf. *F.E.W.*, VIII, 179 b, et encore dans *Litté*).

Vausoir, n. m., *pierre qui forme la voûte*, Y. C. II 219 (2), « ... pour 50 vausoirs de grés et 88 doubliaus de grés ... »; Y. C. II 225 (8), « ... pour 100 doubliaus et 128 vausoirs ... »; — Vausor, Y. C. I 79 (17), « ... 10 vausors de deus piés. »

Vausore, n. f., *vousoir*, Y. C. II 217 (28), « ... pour 176 pieres de grés (,) c'on apele vausores ... »

Seul *God.*, VIII, 298 a, mentionne un subst. fém. *voulsouere* « vousoir » (Nevers, 1484) que le *F.E.W.*, XIV, 620 b, corrige en *voulsouer* (voy. la note 7, *ibid.*, 624 a, expliquant qu'il considère *voulsouere* comme une graphie impropre plutôt que d'y voir une forme particulière (subst. fém.).

Sommier, n. m., *pierre qui supporte la retombée d'une voûte*, Y. C. I 598 (22), « ... pour 12 capes de piere et 1 sommier de piere ... »

Boutice, n. f., *boutisse, pierre ou brique dont la partie étroite se montre à la façade*, Y. C. II 69 (3), « ... ont ouvré en taske 500 quareaux aforchiés, 50 parpains, 100 boutices ... »; — Boutiches, rég. pl., Y. C. II 68 (21, 27), 69 (15), 206 (4), 248 (22).

Nous sommes ici en présence d'attestations antérieures de deux siècles à celles que mentionnent les dictionnaires du français pour *boutisse* : le *D.G.* mentionne 1517 (pour la forme *boutiche*), alors

que le *F.E.W.*, I, 460 a, v^o *bōtan* (francique), ne donne *boutisse* « pierre ou brique dont la partie étroite se montre à la façade » qu'à Mons et *butiš* dans le dialecte de St-Pol. Nos exemples figurent dans les comptes d'Ypres de 1318, 1321 et 1322. Quant à *boutiche*, il a dû exister avant 1318 puisque son dérivé *boutichon* est attesté en 1314 (voir la note sur *boutichon*).

Boutichon, n. m., *petite boutisse* (?), *Y. C.* I 491 (21), « A l steenhauwere pour taillier 30 boutichon : 5 s. »

Il s'agit d'un dérivé de *boutisse* (*God.*, VIII, 361 b). Le *F.E.W.*, I, 460 a, mentionne *boutisse* à Mons, mais le mot est bien plus répandu; voir *D.G.* St-Pol *boutich*.

Cuin, n. m., *pièce d'angle*, *Y. C.* II 209 (12), « Item, au-dit Norhoud 724 cuins (,) que on apele wegghe, dont les 200 sont tailliés ... »; *Y. C.* II 225 (26); — **Quin**, *Y. C.* I 80 (12), « ... 150 boutiches, 25 quins d-equarree [éd. de quarree] ... »; *Y. C.* I 85 (1), II 308 (3); — **Quoin**, *Y. C.* II 344 (3), « ... pour 363 quoins de grés nient tailliés ... »; *Y. C.* II 397 (35).

Le moy. néerl. *wegge*, *wigge* signifiant aussi « coin » d'une manière générale (*Mnl. Woord.*, IX, 2050), il est à peu près certain que les *cuins* (*wegghe*) sont des pierres d'angle. Comp. Espinas, *Douai*, t. II, p. 532, « ... les *quings* utilisables sans doute pour les angles ».

***Wegghe**, n. m., *pièce d'angle* (*t. de constr.*), *Y. C.* II 109 (16), « ... pour 1089 wegghen de grés ... »; *Y. C.* II 225 (6), « ... au-dit Norhoud 724 cuins, que on apele wegghe, dont les 200 sont tailliés ... »; *Y. C.* II 246 (32), « ... pour le voiture de 131 wegghe de grés ... »; etc.; — **Weghe**, *Y. C.* II 421 (28), « ... pour 87 wegghen tailliés ... »

****Wegghes**, n. m. rég. pl., *pièce d'angle*, *Y. C.* II 29 (18), « ... pour 2600 wegghes de grees pour les cauchies ... »; *Y. C.* II 252 (15, 18), « ... pour 225 wegghes, dont li 100 fu tailliés ... »; *Y. C.* II 344 (7), « ... pour 20 wegghes de plonc ... »; etc.; — **Weghes**, *Y. C.* I 493 (10), « ... pour 3616 wegghes de grés ... »; *Y. C.* II 68 (3).

***Icstene**, n. m. rég. pl., *pièce d'angle*, *Y. C.* I 288 (24), « Item, a maistre Pierre le Machon pour icstene ... »

La forme *icsteen* n'est probablement qu'une variante de *ecsteen* « pierre d'angle ». Comp. *ecsteene* à Audenarde (M. Hoebeker, *De Middelleeuwse oorkondental te Oudenaarde, 13de eeuw - ± 1500*

[*Spelling en Klankleer*], Verhandel. van de Kon. VI. Ac. voor Taalen Letterkunde, XI^e série, n^o 3, Gand, 1968, p. 551).

Doubleel, n. m., *pierre de taille dont la plus grande longueur forme parement dans le sens de l'épaisseur d'un mur*, Y. C. II 409 (11), « ... pour 650 quariaus afforchés; item, pour 1 doubleel et 1 wegghe ... »; — **Doubleaus**, rég. pl., Y. C. II 407 (29), « ... pour 3 doubleaus tailliés ... »; — **Doubliaus**, rég. pl., Y. C. II 219 (2), « ... pour 50 vausoirs de grés et 88 doubliaus de grés ... »

****Doubleele**, n. m. rég. pl., Y. C. II 421 (25), « ... pour 648 doubleele de 3 piés tailliés ... »

Cf. moy. néerl. *dobbeel*.

Grés doubliaus, n. m. rég. pl., *bloc (en grès) qui forme parement et renforce*, Y. C. II 217 (31), « ... pour 100 de grés doubliaus ... »

Parpain, n. m., *pierre de taille qui traverse toute l'épaisseur d'un mur et dont on voit une face de chaque côté*, Y. C. II 68 (21), « ... a Norhout, steenhauwere, ... pour 550 quareaus aforchés, 50 parpains, 100 boutiches ... »; Y. C. II 69 (3), « A Norhout et a ses compaignons qui ont ouvré en taske 500 quareaus aforchés, 50 parpains, 100 boutiches ... »; Y. C. II 70 (11), « ... au-dit maistre Pieron, pour 87 parpains de grés ... »

Parpaine, n. f., *bloc*, Y. C. II 228 (1), « ... pour 29 parpaines de cauch pour le dite voie ... »

Il faut voir dans *parpaine* le moy. fr. *parpaigne*, a. fr. *perpein*, fr. mod. *parpain* (*F.E.W.*, VIII, 258). Les sens précis fournis par le *F.E.W.* et par *God.*, V, 786 a et X, 281 c, ne conviennent guère ici. Peut-être faut-il traduire simplement par « blocs ». Comp. le moy. néerl. *parpein* « parpaing » (*Mnl. Woord.*, VI, 152), tiré de l'a. fr. Pour la réduction de -gn- à -n-, comp. *laine* (Y. K. 445) pour *laigne*, *lines* (Y. C. II 67) pour *lignes*.

Lintel, n. m., *linteau*, Y. C. I 79 (11), « ... pour voiture d'un lintel ... »; Y. C. I 543 (29), II 145 (27); — **Linteel**, Y. C. II 254 (5), « ... pour 1 linteel de grés ... »; — **Linteil**, Y. C. II 422 (5), « ... pour 1 linteil de 4 piés tailliet ... »; — **Linteus**, rég. pl., Y. C. I 80 (8, 10, 13), II 254 (6), 344 (32); etc.; — **Lintués**, rég. pl., Y. C. II 348 (13).

Linteel : fr. et fl.

***Lintele**, n. m. rég. pl., *linteau*, Y. C. II 421 (27), « ... pour 2 linteile, cascun de 9 piés : 36 s. »; — **Linteile**, rég. pl., Y. C. II 422 (4, 7), « ... pour 3 linteile de 6 piés ... pour 3 gros linteile, cascun de 9 piés ... »

***Plaatsteene**, n. m., rég. pl., *dalle* (*littéralement plaque de pierre*), Y. C. II 206 (14), « A 1 homme, qui a osté plaatsteene et pieres de grés dehors terre ... »; — **Plaetsteene**, Y. C. II 109 (17), « ... pour 682 doubles plaetsteene ... »; Y. C. II 403 (9); — **Plaetsteenren**, Y. C. I 324 (23), « ... pour doubles quareaus, pour plaetsteenren et autres pieres ... »; — **Plaetstene**, Y. C. I 599 (21), II 29 (24), 70 (7); etc.; — **Plaetstenen**, Y. C. II 145 (25); — **Platestene**, Y. C. II 254 (9); — **Platstene**, Y. C. I 493 (15), 551 (12), II 252 (17); etc.

Plate de pirre, expr., *littéralement plaque de pierre, d'où dalle*, Y. C. I 84 (32), « ... pour 200 plate de pirre de deus piés et demi ... »

Cf. moy. néerl. *plaatsteen*.

***Zille**, n. f., *dormant* (*t. de constr.*), *pilier, seuil*, Y. C. I 551 (19), « ... pour 1 zille : 20 s. »; — **Zillen**, rég. pl., Y. C. I 430 (18), « ... pour 2 zillen de grés, cascun 7 piés de lonc : 30 s.; Y. C. I 493 (14), « ... pour 9 zillen de grés : 18 lb. »; Y. C. II 70 (8), « ... pour 33 zillen de grés de 7 piés ... »; etc.

Markise, n. f., *marbre de Marquise*, Y. C. I 430 (16), « ... pour 1 coulombe de markise, mise a le porte de Boesinghes ... »; Y. C. I 545 (25), « Item, pour pavement de markise, dont on [a] le-dite cambre d'eschevins pavee ... »

Marien, n. m., *bois de construction*, Y. C. I 75 (7, 11), « ... pour boes et marien ... »; Y. C. I 83 (28), « ... pour le manianche de boes et marien ... »; Y. C. I 84 (7, 9), « ... pour voiture de marien a Willame de Jest ... pour ce marien deskerkier ... »; etc.; — **Merien** Y. K. III 486 (9, 10); — **Meriiën** [*éd. Merijen*], Y. C. I 426 (17, 20), 486 (5, 6); etc.

Voir aussi « La menuiserie, la charpenterie ».

***Deckebande**, n. m. rég. pl., *lien d'osier servant à fixer le chaume de la toiture*, Y. C. I 288 (3, 23), « ... pour claus et pour deckebande ... »; Y. C. II 201 (23), « ... pour portage et pour deckebande pour les desus-dis couvreurs ... »; Y. C. II 202 (22), 208 (5); etc.; — **Deckebanden**, Y. C. I 553 (5), « ... pour claus et fer, pour hars, pour pec, pour iwerve, pour deckebanden ... »; Y. C. II 202 (2), 203 (5); etc.

Le mot *dekband* n'est attesté en néerl. qu'avec le sens particulier de « poutre qui supporte le pont d'un navire » (*W.N.T.*, II, 948, et III/2, 2370). Ici *deck* est le radical du verbe moy. néerl. *decken* « faire un toit » (*Mnl. Woord.*, II, 107) et *band* désigne de l'« osier flexible », le plus souvent du saule (cf. *W.N.T.*, II, 955 et 957). Il s'agit donc de liens d'osier servant à fixer le chaume de la toiture. Comp. *decnaelde* « clou employé pour faire un toit » (*Mnl. Woord.*, II, 109); *dectegel* « tuile pour couvrir une maison » (*ibid.*, 110); *dekbalk* « poutre sur laquelle on cloue les lattes d'un toit », *deklat* « latte à laquelle on attache le chaume d'un toit » et *dekstroo* « chaume pour la couverture d'un toit » (*W.N.T.*, III/2, 2380-2382).

****Deckebandes**, n. m. rég. pl., *lien d'osier servant à fixer le chaume de la toiture*, Y. C. I 213 (30), « ... pour claus, pour deckebandes et autres estoffes ... »; Y. C. II 204 (24), « ... pour estakes et deckebandes pour les plakeurs ... »

Forme francisée du moy. néerl. *deckeband*. Voir **DECKEBANDE**.

***Banden**, n. m. rég. pl., *bande, lien*, Y. C. I 484 (32), « ... pour mener pille et banden a le porte dou Bure : 4 d. »

***Bandroeden**, n. m. rég. pl., *verge flexible servant à fixer le chaume sur un toit*, Y. C. II 203 (6), « Item, pour 1100 bandroeden : 5 s. 6 d. »; Y. C. II 208 (7), « Pour 2 millier de teen et pour bandroeden ... »; — **Bantroeden**, Y. C. II 63 (11), « Item, 8000 teen et 2500 bantroeden pour couvrir le-dite maison ... »

***Roeden**, n. f. (et m.) rég. pl., *verge, baguette flexible*, Y. C. I 485 (34), « Pour gluy, pour teen et pour roeden ... »; Y. C. I 545 (17), « Pour teen et roeden pour couvrir le maisoncelle ... »; Y. C. II 64 (32), « Pour teen et roeden pour le-dit couvreur de gluy ... »; etc.

***Teen**, n. m. (ou f.), *baguette flexible (d'osier ou de saule)*,

Y. C. I 484 (16), « Pour teen et verghes pour le couvreur de gluy ... »; Y. C. I 485 (34), « Pour gluy, pour teen et pour roeden ... »; Y. C. II 63 (11), « ... 8000 teen et 2500 bantroeden pour couvrir le-dite maison ... »; etc.

****Vlakes**, n. m. rég. pl., *objets tressés de baguettes pour couvrir*, Y. C. I 213 (5), « ... pour vlakes que on a usé as portes ... »; Y. C. II 69 (9), « A Willame Martin pour 8 vlakes : 8 s. »; Y. C. II 135 (31, 32), « ... pour amener 2 carees de vlakes ... pour les-dites vlakes : 18 s. »

Cf. moy. néerl. *vlake, vlaec*; néerl. mod. *vlak*.

****Walmes**, n. m. rég. pl., *chaume pour couvrir les toits*, Y. C. II 65 (3), « Pour gluy (,) dont on loia lattes (,) et pour faire walmes [*éd. walines*] : 9 d. »

Le *F.E.W.*, XVII, 492 b, 4^e ligne et ss. ignore *waline*. Il faut lire *walmes*, francisation approximative pour le pluriel du moy. néerl. *walm* (*Mnl. Woord.*, IX, 1634), « chaume pour couvrir les toits ».

***Cromwerc**, n. n., *espèce de tuile ronde ou courbée*, Y. C. I 547 (32), « Pour 125 cromwerc pour ledit couvreur de tieules ... »; Y. C. I 549 (19), « Pour 15 veursten et 3 quartrons de cromwerc ... »; Y. C. I 596 (21), « Pour 125 cromwerc : 7 s. 6 d. »; — **Crumwerc**, Y. C. I 85 (22), « ... pour tieules a couvrir et pour crumwerc a Stalin le Tieulier ... »

****Crum oevre**, *espèce de tuile ronde ou courbée*, Y. Dr. pr. 202, « ... doit a Jakemon le Pottier ... 10 milliers de tuilles pour couvrir et 50 de crum oevre et 18 veurstes ... »

Mot hybride. Cf. moy. néerl. *crum, crom*; a. fr. *oeuvre*.

Escaille, n. f., *dalle d'ardoise*, Y. C. II 103 (34), « A l scailledekere et pour escailles mises sour le belefroy ... »; Y. C. II 352 (27), « Pour amener ... 11 carees d'escailles ... »; Y. C. II 353 (13); etc.; — **Escalle**, Y. C. I 488 (34), « Pour 4 carees d'escalles pour les cauchies ... »; Y. C. II 313 (13), 314 (11), 358 (4, 33); etc.; — **Scaille**, Y. C. II 355 (12, 32) 356 (5), 361 (28); etc.

Cf. *F.E.W.*, XVII, 91 b, en bas.

****Espans**, n. f. rég. pl., *chevron*, Y. K. 468, « ... on ne le [= la maison] puet descouvrir et les espans osteir ... »

Cf. moy. néerl. *span*.

***Veurst**, n. f., *tuile faitière*, Y. C. I 543 (28), « ... pour 1 bouwette et pour une veurst ... »; Y. C. II 108 (27), « Pour cent de tieules pour couvrir et 1 veurst ... »; — **Veursten**, rég. pl., Y. C. I 485 (18), 486 (9), II 104 (30); etc.; — **Veustren**, Y. C. II 226 (24, 26); — **Vuersten**, Y. C. II 305 (9), 312 (7), 314 (35); — **Vueursten**, Y. C. I 596 (22).

****Veurstes**, n. m. rég. pl., *tuile faitière*, Y. Dr. pr. 202, « ... doit ... 10 milliers de tuilles pour couvrir et 50 de crum oevre et 18 veurstes ... »

Cf. moy. néerl. *veurst*.

Tieule pendant, *espèce de tuile*, Y. C. II 347 (18), « Pour 5000 de tieules qu'on dist pendans ... »

Il s'agit sans doute de tuiles pourvues d'une rainure ou d'un onglet qui permet de les accrocher par le bord supérieur et dont on se sert sur les toits à pente raide.

***Mortere**, n. m. (f. et n.), *sorte de torchis*, Y. C. II 104 (23), « ... pour estrain et paille, qui fu mis en mortere ... »

Cauts, n. m., *chaux*, Y. K. 397, « ... nus ne metche farine, ne flour, ne cauts, ne urine ... a oevre ... »; Y. C. I 75 (4, 20), « ... pour 52 cens quatre vins et dis rasieres de cauts ... pour 228 rasieres de cauts et pour le portaise ... »; Y. C. I 78 (2, 3, 5, 17, 19, 22); etc.

***Pec**, n. n., *poix*, Y. C. I 553 (4), « ... pour claus et fer, pour hars, pour pec, pour iwerve ... »; Y. C. II 400 (16), « Pour 13 livres pesant de sieu, saim et pec ... »

***Lijm**, n. n., *colle*, Y. C. I 592 (22), « Pour tourbes et pour lijm pour le-dit ouvrage ... »

Raime, n. f., *ramée, branchage*, Y. C. I 543 (21), « pour raim(e) dont on fist le-dite ramee au pont de le rirole ... »; Y. C. I 544 (23), « ... mena raim(e) al pont ... »; Y. C. I 545 (20); etc.; — **Raimme**, Y. C. I 442 (21), « ... pour raimme ... »; — **Raimes**, rég. pl., Y. K. III 485 (29); Y. C. II 403 (15), 410 (21); Y. K. 426.

Ramee, n. f., *branchage*, Y. C. I 442 (20), « Pour 4 wulghes usees es dites ramees ... »; Y. C. I 543 (18, 21), « ... ont

mis ramee a le Steenstrate ...; ... pour raime (,) dont on fist le-dite ramee au pont de le riolo ... »

Ramer, v. a., *couvrir de branchages*, Y. C. I 442 (14), « Pour faire ramer le nouveel pont a le Steenstrate as 2 debous ... »

Constructions diverses

Rente, nom d'un bâtiment à Ypres, Y. C. II 206 (10), « ... pour niier les conduis des aisemens en le Rente [éd. rente] de la ville sour l'Ypre ... »; Y. C. II 133 (27), « ... ont niiet le nege hors des ghotieres de le halle et de le nouvele Rente [éd. rente] ... »; Y. C. II 231 (3), « Clai de Zusele doit 6 marcs d'ostage delle nouvele Rente [éd. rente] sour l'Ypre. »; Y. C. II 317 (21).

Il s'agit vraisemblablement d'un bâtiment que nous n'avons malheureusement pas pu identifier.

pour 2 jours, a le Boesijnstrate et a le nouvele Rente au bout de le halle : 10 s. Y. C. II 405 (33). Le compte communal de 1326 rédigé en flamand à Ypres nous apprend également que la Rente était située au bout de la halle : *Van 12 kerren zavels de Rente 't ender halle meide te beterne : 3 s.* « Pour 12 chars de sable pour réparer la Rente au bout de la halle » Y. C. II 552 (26); — *Van 2 buwetten ibeseght an de Rente t'ender halle : 2 s. 4 d.* « De 2 espèces de tuiles en forme de demi-cloche employées à la Rente au bout de la halle ... » Y. C. II 579 (19). Quant à la *nouvelle rente*, comp. *Willem den Vriese ... van werke up de halle, up 't vleeschhuus ende up de nieuwe rente ...* « à W. de V. ... de travaux dans la halle, dans la maison des bouchers et dans la nouvelle rente ... » Y. C. II 676 (9).

Gailliard, *Hazebr.*, IV, p. 138, fait remarquer qu'à Bruges la *Camere* « chambre » était aussi appelée *Rente* (d'après un acte de 1471). Il s'agit donc aussi d'un bâtiment, comme à Ypres.

Treef, n. m., *pavillon, tente*, Y. C. I 19 (9), « ... por oeuvre au treef et a le tente ... »

Loge, n. f., *abri couvert aux halles*, Y. C. I 213 (3), « ... pour ais achetés pour refaire le loge delle halle ... »; Y. C. I 389 (25), « ... pour tieuweles ... qui gisoient sour le loge al Everdinghes, desquels tieules on couvri le halle ... »; Y. K. 454, « ... nus ne fache feu(,) ne arge chandelles en le hale, ne dedens les loges, ne sour les estans de le hale ... »; etc.

*Love, n. f. (et m.), *galerie extérieure*, Y. C. I 543 (22), « ... pour couvrir le love des nouveles cambres de le halle vers l'atere Saint Martin ... »

Estre, n. m., *porche, parvis* (?), Y. C. II 308 (33), « Pour l caree de pieces de tieules (,) dont on fist l estre a le porte de Messines ... »

L'a. fr. *estre* peut être une variante de *aitre* < *atrium* (F.E.W., I, 167 a) avec le sens de « porche, parvis de l'église » ou peut provenir du lat. *exterus* (F.E.W., III, 329 a). Dans ce cas, il signifie « emplacement; cour d'une église ». Mais le contexte est insuffisant.

Masiere, n. f., *muraille*, Y. C. I 424 (33), « ... pour spreden terre encosté le masiere, faite en l'Ypre ... »; Y. C. I 426 (6), « ... pour messeurer les masieres nouveles faites au Briel ... »; Y. C. I 488 (11), 549 (6, 7), II 28 (1); etc.; — Maziere, Y. C. I 291 (29), « ... pour le maziere al overdrach ... »; Y. C. II 166 (4); etc.

Palis, n. m., *palissade*, Y. C. II 139 (31), « ... pour tous les cous des palis fais sour le marchiet, quant li chevalier et escuier jouterent a Ypre ... »

Linteus, n. m. rég. pl., *seuil*, Y. C. I 599 (16), « ... pour 3 linteus, dont les 2 furent mis al weis dehors le Hancwarporte ... »

Comme il s'agit d'un abreuvoir (*weis*), *lintel* désigne ici un seuil et non un linteau. Cf. F.E.W., V, 345 b.

Porte collice, n. f., *porte qui glisse, porte à coulisses*, Y. C. II 463 (30), « ... pour metre et warder les espringales et les portes collices ... »

Wicket, n. m., *petite porte*, Y. Dr. pr. 145, « ... et li [une ruele ki est commune a l'une maison et a l'autre] doivent tenir nettement de toutes ordures et close d'un wicket, et doivent avoir a cel wicket cascuns une clef ... »

*Micke, n. f., *potence*, Y. C. I 423 (27), « ... pour son serviche de le slus au Briel, et pour mortre l micke ... »

d) L'intérieur de la maison

Solier, n. m., *étage*, Y. Dr. pr. 79, « ... a loeit ... le moiet de le maison la u il maint ens, desous le solier [,] al Casebanc [éd. casebanc] ... »; Y. Dr. pr. 90, « ... et se il faisoit en cele maison trau de caminee en solier ne en couverture, refaire li doit al chief dou terme ... »; Y. K. III 474 (5), « ... haut duskes a le couverture de le maison ou dusques au solier, se il esta desous un solier. »

Chambrande, n. m. et f., *chambranle*, Y. C. I 82 (17, 18), « ... cent et ciuncquante [éd. cuincquante] piés chambrande, et trente piés de chambrande de le grande porte vers occident ... »

Ypres 1286 (F.E.W., II/1, 137 a, 1313).

Liste, n. f., *sorte de chambranle*, Y. C. I 82 (17), « ... pour 10 fourmes et chou ke a ce afirt, et un cent piés de liste, et cent et ciuncquante [éd. cuincquante] piés chambrande ... »

Paes, n. m., *marche d'escalier*, Y. C. I 80 (21), « ... pour voiture de 73 paes de marbre et pour autre pirre amener ... »

Cherke (de kuminee), n. f., *embrasure d'une cheminée*, Y. C. I 551 (18), « ... au-dit maistre Pierre pour 200 de cherkes de kuminees ... »; Y. C. II 29 (27), « ... au-dit maistre Piere le Machon pour 200 cherkes ... »

Le F.E.W., II/1, 708 a, v^o *circus* 2, signale un a. pic. *cerke* « revêtement » (?). Cette forme serait à l'origine du moy. néerl. *cherke* (Mnl. Woord., I, 1497) et viendrait de *chercher*, *cherquer* avec le sens primitif du lat. *circare* « arrondir ». Il n'est cependant pas impossible, toujours selon le Mnl. Woord., que le moy. néerl. *cherke* soit tiré directement du lat. *circus*.

Le sens de *cherke* est ici celui du moy. néerl. *cherke* « bande de fer ou de métal ». Il s'agit donc d'une bande plate de fer qui entoure le tuyau de cheminée et l'on peut traduire par « embrasure de cheminée ».

Le mobilier

Carpite, n. f., *tapis de laine chargé de figures et d'ornements*, Y. C. I 488 (11), « Pour dras estanfors(,) qui furent pendu aval les masieres et estendu sour le halle en lieu de carpites, la on seoit au disner ... »

Mate, n. f., *tissu fait de brins entrelacés de jonc, de roseau, de paille*; *natte*, Y. C. II 467 (20), « ... pour ayles a faire mates, et pour tourbes ... »; — **Matte**, Y. C. II 411 (5), « ... pour faire les mattes d'estrain, et estoufer en le cambre d'eschevins sour le halle ... »

Frieus, n. m., *vannerie*, Y. C. I 590 (24), « Pour 1 natte de frieus [éd. friens] en le cambre de le tresorie ... »

Il faut lire *frieus*, qui est à rapprocher du moy. néerl. *friemel*, *fryel* « panier, panier en osier pour l'expédition des fruits » (*Mnl. Woord.*, II, 850), a. fr. *freel*, *frael*, *flael* « rameau chargé de fruits, tige (de plante), panier de jonc (ou de vannerie?) », *T.L.*, III, 1889 (v^o *flaël* < *flagellum*) et *God.*, IV, 134 a. Le *F.E.W.*, III, 595 b ss., v^o *flagellum*, ne reprend pas la signification « panier de jonc ». On peut néanmoins conjecturer ici la signification « nate de vannerie » pour *nate de frieus*.

Ostevent, n. m., *paravant*, Y. Dr. pr. 113, « ... ont presteis une maison pour ens manoir et 2 kieutes, 1 tapit ... une taule et 2 hestaus, 1 hanap de mazere, un ostevent [éd. estevent], a tenir sans loier et sans ostage ... »

Caiere, n. f., *chaise, siège*, Y. K. III 460 (29), « ... què nus ne fache son estal devant estal d'atrui, ne seant en caiere, ne sour siele, ne autrement ... »

Siele, n. f., *siège de bois sans dossier*, Y. K. III 460 (30), « ... nus ne fache son estal d'atrui, ne seant en caiere, ne sour siele ... »

Saerge, n. f., *couverture de drap peigné léger et ras*, Y. K. 438, « Item, saerges ke on tist dedens le vile de un lit leit ... »; — **Sarge**, *Br.* 1319.21, « Item, deus tonnells de chapeaux de feutre, de soïie, de sarges, de cueverkiefs et de forrures d'aignals ... »

Toie, n. f., *taie d'oreiller*, Y. Dr. pr. 205, « ... Jehans Hallinbrod, le tisserans de toie [éd. coie] de cossins, bourgeois d'Ypre, doit ... »

***Custike**, n. m., *taie d'oreiller*, Y. K. 438, « Item, li couverture des cousins c'on apiele custiken [doivent estre] aune et demie quartier leit es roissiaus ... »

(**Forgiet**), n. m., *coffre, écrin*, Y. C. I 551 (33), « ... pour

ferer les forgiés [éd. forgies] et lades, la on met tortins et candelles ... »

Cf. *God.*, IV, 79 a.

Les ustensiles de ménage

Vaiselmente, n. f., *toutes sortes d'ustensiles de ménage*, Y. L. f. 121, « ... a werpi et clamé [éd. clame] quite a ses pleges avant nommés tous les hostieus et toute le vaiselmente ki aferent et sont en se maison ... »; Y. L. f. 198, « ... de chou li a il mis en main et en wages ... 100 pieches d-esquielles ... et 8 hanas de mazre, et 8 huges, et toutes autres vaiselmentes ki sunt dedens le maison. »

Hostil, n. m., *ustensile*, Y. Dr. III 676 (15), « ... a estre en compaignie ... et a tenir le mestier de taindre ... et li hostile sunt en commun ... »; — **Hostilg**, *Be.* 1295.465, « ... item, li hostilg des maisons, vint et seet lb. ... »; — **Hostieus**, rég. pl., Y. L. f. 121, « ... a werpi ... tous les hostieus et toute le vaiselmente ki aferent et sont en se maison ... »; — **Hostius**, rég. pl., Y. L. f. 161; — **Osteus**, rég. pl., Y. L. f. 120; — **Ostieus**, rég. pl., Y. L. f. 151.

Keste, n. f., *espèce de récipient*, Y. L. f. 161, « ... li a il douné en main et wages ... 2 kestes, et pos et paieles et nouvement tous les hostius que chil Nicholes avoit en se maison. »

Tele, n. f., *plat, terrine*, Y. C. I 238 (10), « ... pour teles et pour rufeles : 6 lb. 15 s. »; Y. C. I 362 (19), « ... pour teles pour les machons, et rufeles ... »; Y. C. I 553 (6), « ... pour teles et pour rufeles : 15 s. 5 d. »; etc.; — **Telle**, Y. C. II 247 (15), « ... pour 53 aunes de canevaech pour couvrir les hotes, telles, et pluseurs autres ... »; Y. C. II 317 (24), « Item, pour escueles, pour telles, rufles : 55 s. »; Y. C. II 470 (6), « Pour ... plateaus de bos, 200 sausiers, 7 telles, ... »; — **Tiele**, Y. C. I 290 (19), « ... pour rufles et tieles : 41 s. »

***Telen**, n. f. rég. pl., *écuelle en terre cuite*, Y. C. I 493 (1), « ... pour rufelen et telen ... »

***Drachtele**, n. f., *espèce de plat en terre cuite*, Y. C. II 413 (15), « ... pour 26 petites teles, k'on dist drachtelen ... »

Le contexte montre bien qu'il s'agit de *tele* « plat en terre cuite » (*Mnl. Woord.*, VIII, 179, 180, v^o *teile*) qui a donné *telle* en ancien hennuyer et en « ancien flandrien » (cf. *F.E.W.*, XVII, 324 a). A notre avis, les *drachtelen* sont des *telen* que l'on porte et les *standtelen* (voir ce mot) des *telen* trop grandes pour être transportées et qu'on laisse sur place.

***Standtele**, n. f., *espèce de plat en terre cuite*, Y. C. II 413 (16), « ... a Griele, l'esculiere ... pour 9 standtelen ... »

Il s'agit probablement de « plats en terre cuite » (pic. *telle*, cf. *God.*, VI, 662 c) où on laisse reposer le lait afin que la crème surnage (?). Cf. moy. néerl. *stant*, du radical de *staen* « être debout ». Cf. *stanttelen* Y. C. II 753 (6), 877 (35), 1016 (16) dans la partie flamande des comptes d'Ypres.

Plateus, n. m. rég. pl., *bassin, écuelle*, Y. K. 440, « Item, plateus et escueles chacun doit peser 1 liv. au mains ... »

Haupe, n. f., *sorte de pot*, Y. C. I 486 (35), « Pour 4 haupes et l'estoffe pour faire mesures d'avaine ... »

Le moy. néerl. *hoep* « cercle à tonneau » est invraisemblable. On peut conjecturer le moy. fr. *houppe* « sorte de pot », mais ce mot n'est attesté pour la première fois qu'en 1514 (*F.E.W.*, XXIII, 35 b). L'absence de contexte ne permet pas d'aller plus loin.

Pouchonnés, n. m. rég. pl., *petit pot, petite mesure, en particulier pour les liquides*, Y. C. I 496 (7), « ... pour 1 hanaep a piet ... et pour 2 pouchonnés [éd. pouchonnes] d'argent a fontaine ... que la ville lui envoya ... »

Maniele, n. f., *anse, poignée (de pot)*, Y. K. 440, « ... le plus pieur [oeuvre] doit tenir le chent d'estain 20 liv. de plonc ... et les manieles a tiercheine a savoir est les deus pars de plonc et le tierche part d'estain. »

Sausier, n. m., *saucière*, Y. C. II 470 (4), « Pour ... plateaus de bos, 200 sausiers, 7 telles ... »

***Zeive**, n. f. (et m.), *crible*, Y. C. II 414 (2), « ... pour 1 balanche a peser les sortes : 10 s. Item, a lui pour 1 coperin zeive : 2 s. »; — **Zeven**, rég. pl., Y. C. II 317 (21), « ... pour 2 zeven en le novele Rente [éd. rente] : 5 s. »

*Aesvat, n. n., *écope*, Y. C. II 416 (27), « Pour 1 aesvat : 12 d. »; — Haesvat, Y. C. II 470 (7), « Pour ... 7 telles, 1 haesvat, podlepel ... »

*Podlepel, n. m., *louche, cuillier en bois*, Y. C. II 470 (7), « Pour 200 pieces de escueles ..., podlepel, pesteaus, 1 keus et louches ... »

Costelet, n. m., *petit couteau*, Y. C. II 470 (4), « ... pour 5 petis tonnelettes estoffeiz, pour 4 noeves keves, pour 2 costelets, pour 4 seules ... »

Keus, n. m., *Pierre à aiguiser*, Y. C. II 470 (7), « Pour 200 pieces de escueles, plateaus de bos, ... pesteaus, 1 keus et louches, paniers ... »

Forme provenant du lat. *cos*.

Escale, n. f., *coupe*, Y. 1349 d. 95, 96, « ... une scale d'argent lampoise ... une petite escale d'argent lampoise ... »; Y. C. II 108 (20), « ... pour 1 hanepier de cuir pour les escales d'argent ... »; — Escalle, Y. C. II 269 (10), « ... rechet d'un piet d'argent sans escalle et 3 louches d'argent ... 53 s. »

Hanap, n. m., *grande coupe à boire, hanap*, Y. K. 436, « ... ne puet nus refaire viés hanap d'argent briset ... »; Y. Dr. pr. 113; Y. 1349 d. 95, 96, 98; — Hanaep, Y. C. I 435 (10, 21), « ... a monsieur Jehan de Ghines ... 1 hanaep d'argent a piet ...; ... pour 1 hanaep d'argent a piet, qui fu offert de par le ville ... »; Y. C. I 496 (6); — Hanas, rég. pl., Y. Dr. pr. 110, 111; Y. C. I 266 (11); etc.

Hanepier, n. m., *étui à hanap*, Y. C. II 108 (20), « ... pour 1 hanepier de cuir pour les escales d'argent ... »

Mazere, n. m., *cœur et racine de différents bois (employés pour faire des vases à boire)*, Y. Dr. pr. 111, « ... 3 hanas de mazere por 30 s. ... »; Y. Dr. pr. 113, « ... 1 hanap de mazere ... »; Y. 1349 d. 95, « ... je donne ... mon plus grand hanap d'argent a piet a tout le mazere ... »; — Mazre, Y. L. f. 198, « ... 8 hanas de mazre ... »

Jutein, n. m., *sorte de vase*, Y. C. II 225 (27), « ... pour

1 tonnel copé en 2 jutein, 2 tonnelés ... pour 4 sueles refaire ... »

Jutein est probablement un dérivé de *juste* « sorte de vase ». Comp. *justine* « sorte de mesure ». *God.*, IV, 680 b; *T.L.*, IV, 1919; *F.E.W.*, V, 88 b.

Cane, n. f., *cruche* (de forme allongée), *Y. K.* 440, « ... les canes d'estain a haut piés de deux los doivent peser chascune 13 liv. ... les canes courtes de deus los doivent peser 1 liv. ... »; — *Canne*, *Y. C.* II 320 (1, 3, etc.), « ... pour 8 fois, dont les 7 fois furent cascune de 8 cannes, le wijtisme de 6 cannes ... pour 8 fois, les 7 fois cascune fois pour 6 cannes ... »; *Y. C.* II 331 (5); etc.; — *Kanne*, *Y. C.* II 135 (3), 411 (7).

Cane dou present, n. f., *cruche dans laquelle les sergens des canes portaient à domicile les menus présents de vin que la ville répandait d'une main très libérale*, *Y. C.* II 104 (29), « ... pour adobber les canes dou present : 20 s. »

Contrairement à ce que dit le *Mnl. Woord.*, VI, 661, v^o *present-canne*, il ne s'agit pas d'une cruche qui « doit servir comme présent », mais de cruches dans lesquelles les *sergens des canes* portaient « à domicile les menus présents de vin que la ville répandait d'une main très libérale », *God.*, II, 53 a.

Les combustibles

Laigne, n. f., *bois à brûler*, *Y.* 1349 d. 96, « ... je donne aussi a mes veveurs sus ditz toute le laigne et les tourbes ... »; — *Lainge*, *Y. K.* 450, « ... nus ne prenge de kars u de karett(es) lainge ou tourbes ... »

**Kouk*, n. m., *motte d'une masse combustible qu'on mettait dans les falots*, *Y. C.* II 466 (21), « Pour 200 kouken acatez a Bruges pour ardoir, et pour voiture ... »; *Y. C.* II 467 (12), « Pour kouken acatez a Bruges pour ardoir par nuit par Henri Gommare ... »

Voir nos *Mots fl.*, pp. 59, 60.

***Coukes*, n. m. rég. pl., *motte d'une masse combustible qu'on mettait dans les falots*, *Y. C.* II 468 (13), « A Jake Roelant pour douze pannes de feer a porter ens les

coukes ... »; Y. C. II 477 (21), « A Clai Vapin pour coukes ... »

Cf. moy. néerl. *couk*, *kouk*.

Tourteus, n. m. rég. pl., *motte d'une matière combustible qu'on mettait dans les falots*, Y. C. II 476 (26), « ... pour les tourteus qu'il a livrés a le ville pour ardoir par nuit al awet ... »; — **Tourtiaus**, Y. C. II 477 (7, 15), « ... pour les tourtiaus qu'il a livrés a le ville ... »

***Teurefmul**, n. f. (m. et n.), *poussier, mousse de mottes à brûler*, Y. C. I 545 (11), « ... pour 4 sas de teurefmul porté al vivier ... »; Y. C. II 25 (10), « Pour le portage de 10 sas de cauch et 6 sas de teurefmul al vivier ... »; Y. C. II 65 (12, 34), « ... pour porter par sas savelinghe et teurefmul ... Pour zavelinghe, teurefmul et candelles ... »; etc.; — **Tuerefmul**, Y. C. I 595 (10), « ... pour porter tuerefmul al vivier ... »

Fuille, n. f., *bourrée*, Y. C. II 418 (16), « ... pour feuille au feu des maistres et des tresoriers ... »

Tourbe, ***Bactoref**, ***Hiltoref**, ***Venttoref**, voir « La nature du sol ».

****Estain (de feves)**, n. m., *tige (de haricot) sèche*, Y. K. 426, « ... ke nus ne tient four (.) dedens l'eskievinage (,) ne laisce raimes deseure sen four, ne heet [,] estain de feves [éd. feues], ne 5 piés priés de son feu en viron, sour 60 s. »

Il doit s'agir de tiges de haricots sèches et *estain* serait la forme francisée du moy. néerl. *stam* « tige » (*Mnl. Woord.*, VII, 1924). Le scribe a pu être influencé par l'a. pic. *estain* (adjectif) « sec ». Cf. *God.*, III, 597 b, et le *F.E.W.*, XII, 231 b.

Funkiere, n. f., *fumée*, Y. C. II 48 (3), « A maitre Jehan le Bourlike envoiet a Leverdenghe pour faire rapeler le kuere qui fu faite sour le funkiere ... »

L'a. fr. *funkiere* « fumée » est mentionné dans le *F.E.W.*, III, 851 b, comme un hapax. Le seul exemple du XIII^e siècle est tiré de *God.*, IV, 183 a. Le nôtre est de 1318. E. De Sagher, *Notice sur les archives d'Ypres et documents pour servir à l'histoire de Flandre du XIII^e au XVI^e siècle*, Ypres, 1898, pp. 70, 71, en donne un autre : ... *que nuls estraingnies ne face fu en maison de se dite terre dont li funkiere voist a mont sour paine de lx s. de par. ...*

*Roet, n. n., *suie*, Y. C. I 553 (8), « ... pour roet et smere ... »

*Clijtroet, n. n., *espèce de suie* (?), Y. C. II 138 (12), « Pour toile pour estouper les pipes, et pour clijtroet ... »; Y. C. II 343 (3), « Pour sieu et pour clijtroet usé au-dit vivier ... »; — Clitroet, Y. C. II 227 (14), 344 (9), « Pour tourbes, clitroet et candelles ... »; Y. C. II 399 (26).

Ardoir, v. a., *brûler*, Y. C. II 466 (21), « Pour 200 kouken acatez a Bruges pour ardoir ... »; Y. K. III 479 (22), « ... ke chascuns tainteniers ardie dessus chascun brisil 30 tourbes de brasseurs ... »

L'éclairage

Luminaire, n. m., *ce qui sert à l'éclairage*, Y. C. I 228 (13), « Item, en luminaire, en espises pour ce voiage et pour autre cost ... »

Luminiere, n. f., *ce qui sert d'éclairage*, Y. C. II 401 (20), « ... pour faire 16 paieletes de feer pour le luminiere del hawet ... »; Y. C. II 408 (1, 3), « A 5 garchons (,) qui portèrent les pannes a le luminiere ... A 2 garchons (,) qui tinrent le luminiere devant le awet ... »

La finale *-iere* dans *luminiere* résulte vraisemblablement d'un croisement entre les formes *lumiere* et *luminaire* : *-iere* + *-inaire* > *-iniere*, étant donné l'équivalence des graphies *e* et *ai*. *Luminiere* n'est cependant pas attesté dans le *F.E.W.*, V, 445 b (*v^o lûminare*) ni dans *T.L.* ni dans *God*.

Lampoï, adj., à usage de lampe, Y. 1349 d. 95, 96, « ... je donne a seur Beatrice de Harlebeike une escale d-argent lampoïse ... item a Jehane Oudincs, se seur, une petite escale d-argent lampoïse ... »

Nous n'avons trouvé aucun autre témoignage de *lampoï*(e) ou de *lampoïse*. On peut conjecturer que *lampoïse* est une forme spontanée sur *lampe* et qu'une *escale lampoïse* est une « coupe à usage de lampe ». Dans ce cas, le suffixe serait analogique de celui de mots comme *fontenois*, *islois*, *marbrois*, etc. (cf. Alessio, *Gram. stor.*, II, p. 276).

Candeleir, n. m., *chandelier*, Y. C. I 591 (22), « ... pour l candeleir pour le tressorie ... »

****Pipes**, n. f. rég. pl., *tuyau du chandelier dans lequel on met la chandelle*, Y. C. II 398 (29), « Pour pipes, mices pour le maison des scerewetters, pour mettre candelles ... »

Il s'agit d'un calque du moy. néerl. *pipe* « buse, tuyau » (*Mnl. Woord.*, VI, 375) qui désigne ici la bobèche d'un chandelier ou peut-être le chandelier tout entier (cf. le néerl. mod. *pijp* « tuyau du chandelier dans lequel on met la chandelle », *W.N.T.*, XII/1, 1704).

Tortin, n. m., *petite torche*, Y. C. I 211 (32, 33), « ... pour 2 tortins peusant 32 lb., valent(:) 6 lb. 19 s. 6 d. Item pour 1 autre tortin peusant 9 lb.(:), vaut 49 s. 6 d. »; Y. C. I 225 (1), « ... pour chire d'un tortin et pour espises : 33 s. 6 d. »; Y. C. I 422 (18), « ... pour 2 tortins pour les sommiers : 31 s. »; etc.; — **Tourtin**, Y. C. I 212 (18), « ... pour 1 tourtin peusant 9 livres ... »; Y. C. I 312 (14), « ... pour 1 tourtin : 28 s. 4 d. »; Y. C. I 213 (2), « ... pour 2 tourtins peusant 31 livres ... »

Tortits, n. m., *torche, flambeau*, Y. C. I 201 (5), « ... pour 1 tortits pesant 10 lb. : 50 s. »; Y. C. I 201 (27), « ... pour 1 tortits : 4 lb. 13 s. »; — **Tortis**, Y. C. I 213 (14), « ... pour 1 tortis qui pesa 10 lb., monte(:) 3 lb. 10 s. »

Verghe a tortins, n. f., *tige ou bâton auquel étaient attachés les flambeaux ou les torches*, Y. C. II 451 (21), « Pour chire achatee en gros a Bruges ... et pour verghes a tortins, et pour couretage ... »; — **Verghe de tortins**, Y. C. II 108 (1), « ... pour faire candelles de chire pour tortins et pour 15 verghes de tortins ... »

Verghes a tortins et *verghes de tortins* sont probablement des traductions du moy. néerl. *tortij(t)schachten* « tiges ou bâtons auxquels étaient attachés les flambeaux ou les torches » (*Mnl. Woord.*, VIII, 603).

Esprendre, v. a., *allumer*, Y. C. II 408 (2), « ... porterent les pannes a le luminiere, quant feus estoit espris en le ville ... »

Paiele, n. f., *réceptif plat servant à l'éclairage*, Y. C. II 468 (23), « Pour les garchons, tenans les paieles a le lumiere par nuit ... »; Y. C. II 475 (28), « ... pour candelles livrés et aportés as serjans ... Item, a lui pour porteurs de

paieles ... »; Y. C. II 477 (9), « ... pour candelles, et pour porteurs des paieles ... »; Y. C. II 477 (28, 30); etc.

Paieles est synonyme de *pannes* (voir ce mot).

Paielete, n. f., *petit récipient plat servant à l'éclairage*, Y. C. II 401 (20), « ... pour 16 paieletes de feer pour le luminiere del hawet : 68 s. »

Cf. *paiele* (ci-dessus).

****Pannes**, n. f. rég. pl., *récipient plat servant à l'éclairage*, Y. C. II 402 (8), « A 4 garchons (,) qui portent les pannes devant le awet, pour 1 semaine ... »; Y. C. II 405 (13), « A 4 garchons (,) qui tinrent les pannes devant le awet ... »; Y. C. II 411 (3), « A 5 garchons (,) qui porterent les pannes a le luminiere ... »; Y. C. II 468 (13), « A Jake Roelant pour douze pannes de feer a porter ens les coukes ... »

Pannes, forme francisée (à cause du -s du pluriel) du moy. néerl. *panne* « récipient plat servant à l'éclairage, sorte de flambeau » (*Mnl. Woord.*, VI, 89). Le moy. néerl. *panne* (néerl. mod. *pan*), comme l'« ancien flandrien » *pane* « tuile » et le fr. dialectal *pane*, provient du lat. vulgaire *panna*, lat. classique *patina* (Frank-Van Wijk, *Etym. Woord.*, 487 b; *W.N.T.*, XII/1, 259). Il faut cependant constater que, si le lat. *patina* a le sens de « récipient plat » (*F.E.W.*, VII, 17 b), ce sens, qui se retrouve en néerl., n'est pas signalé par le *F.E.W.* pour les régions d'oïl. Il s'agirait donc, en néerl. (de même d'ailleurs qu'en allemand) d'une conservation indigène du sens latin.

Nous avons relevé la forme *pannen* (pl.) dans la partie flamande des comptes d'Ypres : Y. C. II 677 (25), 760 (8), 897 (16).

Le personnel domestique — Les habitants

Maisnie, n. f., *ensemble des domestiques ou serviteurs*, Y. C. I 189 (9), « ... au bailliu d'Ypre et a sa compaignie et maisnie pour 1 voiage fait a ... »; Y. K. III 491 (17, 20), « ... nus courretiers ne autres de sa maisnie [éd. maisine] demande ... Nus courretiers ne sa maisnie [éd. maisine] puet achater ... »; Y. K. III 496 (12); Y. C. I 196 (31), 526 (4); etc.; — **Meisnie**, Y. K. III 487 (12), « ... ne meisnie de courretier ... »; Y. K. b. 412; — **Mennie**, *G.* a. 1251.125; — **Maisnies**, rég. pl., Y. C. I 223 (15), 473 (31), II 229 (6); Y. K. 423; Y. K. b. 413; *Br.* 1319 c. 334 [éd. maisines].

Meschine, n. f., *servante*, Y. C. I 208 (13), « ... des alens

Trude de Courtray jadis meschine Jehan Batin ... »; Y. C. II 77 (2), « ... de sa rente a vie d'un an, que la ville ly doit, par le main se meschine ... »; Y. K. 417, « ... li varlés ou le meschine ki le [= le vin] melleroit ... »; Y. K. b. 411; — **Meskine**, Y. 1349 d. 96, « ... a Bette, le meskine fu Danin du Gardin, diis sols ... »

Siervir a aucun, expr., *s'acquitter de certaines fonctions auprès de quelqu'un comme domestique*, Y. C. II 179 (21), « ... pour che qu'il feri l varlet qui siert parfeis a Pieron Boidin ... »

Nous n'avons pas trouvé d'autre exemple de cette expression.

Keu, n. m., *cuisinier*, Y. C. I 19 (16), « Item, au keu, 3 s. ester. »; Y. C. II 448 (13), « ... as keus monsieur de Flandres ... »

Manage, n. m., *habitant d'une maison*, Br. C. 1303.176, « De le veve Jehan Weinin, pour la moitié de ses manages, l s. »

Manage tenant, expr., *tenant ménage*, Y. K. b. 380, « ... chil ki sont venut de dehors manoir en le vile et ont meis .v. ans au plus manage tenant et fu ardant a toute leur maisnie sont bourgeois ... chil ... ki meis y-ont mains de .v. ans ou aront manage tenant et fu ardant ... »; Y. K. b. 381, « ... se il ne a meis en la vile an et jour sans male fame manage tenant ... »

CHAPITRE XII

L'HOMME AU TRAVAIL

Généralités

Besoignier, v. n., *travailler*, Y. C. II 97 (32), « A Crestien Hanewas ... pour che qu'il besoigna entre voies ... »

Ouvrer, v. n., *travailler*, Y. K. 431, « ... ke nus cordewaniers ne oevreche(,) ne ne fache ouvrer par nuit ... »; Y. K. III 692 (18), « ... le jour que il ouvrera en son

ouvrage ... »; Y. C. I 213 (17), « ... a cheus qui ouvrerent a l'overdrac ... »; etc.; — Ouvreir, Y. K. 439, 440, 458.

Ouvreir de, v. n., *travailler*, Y. K. 432, « ... nus ki oeuvre de basaen puet ouvreir de cordewaen ... »; — Ouvrer de, Y. K. 432, « ... nus cordewaniers ki oeuvre de cordewaen ne puet ouvrer de basaen ... »; Y. K. 459, « ... doivent jureir ke il n'ouveront de nule estoffe ... »

a) L'agriculture et l'élevage

La ferme et ses dépendances

Cort, n. f., *ferme, exploitation agricole, domaine rural*, G. a. 1259.317, 318, « ... avons dounet et otriet a cense no court d'Anetieres et toutes les apendances ..., ... a le closure de le court devant dite et de le tiere ... et les maisons et le mur de le court ... »

Mansure, n. f., *courtil, demeure rurale avec son enclos ou étendue de terre qui correspond à une manse*, Lo. a. 1337.523, « ... li devant dit detteur avoesques tout chou le [= le rente] ont assignee sur leur lieu et leur mansure, maisons et sur les catheus ki y-sont ... »

Mansure est une forme française, non attestée ailleurs semble-t-il, calquée sur le lat. *mansura* avec le sens de « courtil, demeure rurale avec son enclos » ou de « étendue de terre qui correspond à une manse » (Niermeyer, *Lex. minus*, 643 b).

Apartenance, n. f., *dépendance, ce qui appartient à un domaine*, Y. Dr. pr. 55, « ... une cambre et l-iritaige desous et toutes les apartenances tenant a terre, a feer et a clau ... »; Y. Dr. pr. 78; — Apartenanches, Y. Dr. III 674 (14), « ... lequele terre de ces lices avant dites et toutes les apartenanches Thierris Joseph doit tenir 20 ans ... »; — Apertenances, Y. Dr. pr. 29, 53, 127; Y. 1301.469; — Apertenanches, Y. Dr. pr. 33 (3 ×); etc.; — Apertenenches, Y. Dr. pr. 32; — Apiertenances, Y. Dr. pr. 29, 36 (2 ×); etc.; — Apiertenanches, Y. Dr. pr. 37 (2 ×).

**Espikre, n. m., *grange à blé, chambre à provisions, grenier*, Bo. a. 1270.11, 15, « ... les queles rasieres [de

forment] eles prenoient chascun an en no espikre de Broburch ...; ... le forment ... assenons nous a prendre ... a no espikre devant-dit ... »

Cf. moy. néerl. *spiker*.

*Cot, n. n., *étable, toit à porcs*, Y. K. 451, « Nus ne tiengne porc se dedens son cot non, sour 5 s. ... »

Berkerie, n. f., *bergerie*, M. a. 1325.506, « ... deus mesures et une line et douse verges de terre gisans en le berkerie Volcrave Bostel ... »

Hostel, n. m., *bâtiment (où l'on nourrit les bêtes)*, Y. K. 442, « Nus ki ameine fiulle dedens le vile ou autres choses a vendre, puet paistre ses biestes, se che n'est ens hosteus ... »

*Rechof, n. n., *séchoir pour graines*, Y. C. II 264 (19), « ... de damage d'erbe, et que sen rechof fu empiriés c'on i prist zaden ... »

Aventer, v. a., *aérer*, Y. K. 442, « ... estakes mettre pour seckier ou aventer aucune chose ... »

Les travaux des champs

Waengnier, v. a., *cultiver*, T. 1285.255, « ... pour onze haustres d'avaine, loialment autele comme on le waengne [éd. waeugue] sour la devant dite terre ... ». — Waengier, *récolter*, Y. K. III 483 (12), « Nus ne acache waranche pour vendre avant plus priés de le vile d'Ypre ke 3 lieuwes ... se ele n'i fust waengie ... »

Ahaner, v. a., *labourer*, G. a. 1259.318, « Et si doit [éd. sudit] chius Jakemes en sen issir rendre tieres bien cultiviees et hahanees et loiaument semees et ahaner a droite roie ... »; G. a. 1259 b. 22; — Hahaner, G. a. 1259.318; — Ahanner, G. a. 1259 b. 22, « ... nos tieres bien cultiviees et ahannees ... »

Hainer, v. a., *labourer, cultiver*, Br. C. 1303.188, « ... pour l-arriage des polres dalés le Mue et le Houke hainer et a semer, .xlij. lb. »

Refroisir, v. a., *changer la culture (d'une terre)*, *G. a.* 1259 b. 20, « Et si puet Jakemes devant dis refroisir cascun an un bonier de vecce s-il violt. »

Refroisser, v. a., *changer la culture (d'une terre)*, *G. a.* 1259.318, « Et si puet Jakemes devant dis refroisser [éd. restoisser] cascun an un [éd. .vii.] bounier de vece ... »

Fienser, v. a., *fumer (une terre)*, *Y. Dr. pr.* 84, « ... si doit Lambiers laissier celle terre fiensee d-esteule de froument ausi comme il le trouva. »

Fienser, qu'on ne trouve pas dans *God.*, *T.L.* et le *F.E.W.*, est le dérivé de *fiens* (< *finus*) « fumier ». Le chaume (= les éteules, a. fr. *esteules*) qui restait sur le champ moissonné et qui était beaucoup plus long qu'aujourd'hui constituait non pas à proprement parler du fumier mais un amendement non négligeable.

Fumer, v. a., *amender (une terre) en y mettant du fumier*, *Y. Dr. pr.* 88 (acte de 1289), « ... si doit Lambert devant dit celle terre dues fies fumer devens les dis ans ... »

La forme *fumer* n'est attestée qu'à partir du moy. fr., alors que *femer* l'est à partir de la fin du XII^e siècle (*F.E.W.*, III, 545 a). Si elle apparaît ici dans un acte de 1289, on peut supposer une influence de *fumier* (< **fimarium*), attesté depuis le XII^e siècle (*ibid.*, 542 a).

Fiens, n. m., *fumier*, *G. a.* 1259.318, « ... si ne puet nient vendre dou fiens ki sera fais en le court ... »; *Y. K.* 442, 443, « ... fiens mettre sour le veste ... faire biel le vile de fiens, de chendres, de compiang et de toute autre ordure ... »; *Y. C. I* 426 (22); *G. a.* 1259 b. 26.

Roie, n. f., *sillon*, *G. a.* 1259.318, « ... rendre nos tieres bien cultiviees ... et ahaner a droite roie ... »

Les produits de la terre

Fruit, n. m., *toute chose qui constitue le revenu d'une terre*, *Be.* 1295.465, « ... item, les fruis de trente et trois mesures de tere en blei ... »; *Bea. a.* 1325.504, « ... rendismes a le devant-dite demoisiele Juwette les fruis et les humeurs des dessus dites trente livrees de rente par an ... »

Beaulieu 1325 (*F.E.W.*, III, 826 a, var. *fructus*, 1466):

Glui, n. m., *paille de seigle*, Y. C. I 291 (13, 16, 17, 18), « ... pour 116 gluis usé al overdrach : 56 s. ... pour 200 de glui usé al overdrach : 5 lb. ... pour 300 de glui usé al overdrach ... pour 100 de glui usé al overdrach ... »; Y. K. 468, « ... ke nule maison ki est couvierte de glui, on ne le puet descouvrir et les espans osteir ... et recouvrir de glui ... »; etc.; — **Gluy**, Y. C. I 212 (28), 323 (21), 362 (11).

Glui : fr. et fl.

Estrain, n. m., *paille*, Y. C. I 291 (25), « ... pour estrain usé al overdrach pour couvrir ... »; Y. C. I 423 (20), « A l vallet(,) qui fait beel l'Ypre del estrain, que i vale des nés ... »; G. a. 1259 b. 27, « ... ne puet vendre a plus ke le moietiet de-l estrain ... »; Y. C. I 429 (4); etc.

Bonge (d'estrain), n. f., *botte (de paille)*, Y. C. II 399 (4), « Pour 19 bonges d'estrain pour les placieurs : 29 d. »

***Bondelen**, n. m. rég. pl., *botte, paquet*, Y. C. II 398 (27), « Pour estrain 20 bondelen : 3 s. »

La terre — Généralités

***Belec**, n. n., *terre, dépendance*, M. a. 1328.10, « ... sour une mesure gisant ens ou belec qui fu Jehan fieus Williaumes ... »

Masure, n. f., *étendue de terre, mesure de terre*, Y. C. II 113 (15, 16), « Item, de damage dele mesme mesure: 30 s. Penart est pris 18 d. par an de se mesure, prisiet 18 s. »; —

Mazure, Y. Dr. pr. 74, « ... Martins de Gant, borgois d'Ypre, a acensi ... une mazure de tiere gisant ..., lequel mazure avant dite Martin avant nommés doit tenir en louage XX ans ... »; Y. Dr. pr. 77, « ... a douneit a rente ... une mazure de tiere ... sus le quele mazure avant noumee li devant dis Hues a 3 cambres sus estans ... »; Y. 1343.3, « ... a ... donné a chense perpetuele ... une mazure qui contient de ley et de lonc partout vint et wiit piés ... »

Piechete, n. f., *petit morceau*, Au. a. 1289.8, « ... gisent ..., en une piechete, journeil et demi tenant a le tiere de le devant dite abbie ... »

***Stic**, n. n., *pièce (de terre)*, *M.* a. 1314.492, « ... trois mesures de terre ... gisant ... in Baudekins stic ... »; *M.* a. 1328.9, « ... une mesure et demie de terre gisant int Meulen stic ... »; *Lo.* a. 1337.523, « ... le une mesure [de terre] on appelle Scaechs stic et l'autre mesure Cruceboers stic ... »

Livree de tiere, n. f., *étendue de terre rapportant une rente d'une livre*, *G.* a. 1319 b. 495, « ... asseneir et asseoir ... trois censz et chiunchante livrees de tiere an parisis boins ... »; *E.* a. 1343.320, « ... livrer et assigner a yaus sys cens livrees de tiere a tournois a vie ... »; — **Livree de terre**, *G.* a. 1320.4, « ... tenus a asseneir et a asseoir, pour chiertaines causes et par chiertaines couvenenches, trois centz et chiunquante livrees de terre a-boins parisis dedens un chiertain temps ... »

L'expression *livree de terre au tournois* « étendue de terre capable de rapporter une livre de deniers tournois de rente » est assez courante : *God.*, V, 7 b (1 ex.), *T.L.*, V, 536 (1 ex.), *P. Ruelle, Actes* (nombreux exemples au glossaire). Dans tous les exemples relevés, le complément déterminatif de *livree* est *tournois*, au singulier. Ce singulier, que l'on s'explique d'ailleurs malaisément, a dû paraître anormal, d'où le pluriel, « logique » bien qu'étranger à l'usage, de *an parisis boins*, *a boins parisis*, *a tournois*.

Les pâturages

Fouc, n. m., *troupeau*, *Y. L. f.* 209, « ... l pasteur pour warder l foc d-aigniaus dusques al mi aoust ... »

Prerage, n. m., *prairie, pâturage*, *Y. Dr. pr.* 184, « De chou leur a il donné en main et en wages le sisime partie d'un molin de vent et del prerage ki i a fiert, que il a estant hors de le porte d'Eleverdinghes. »

Nous n'avons pas trouvé trace ailleurs de *prerage*, sans doute formé sur *prairie* par analogie avec *praiage*, *preage*, *praage*, *pré*.

***Hornesse**, n. f., *prairie*, *F.* a. 1285.8, « ... trois mesures de tere ... deus mesures de tere ... et ... une mesure de tere, tout gisant en le proffe de Egghewardscapple dedens le hornesse cheli Wautier Boene ... »

Le mot *hornesse*, mieux connu sous la forme *hernessse*, est lié à une institution qui semble propre au Métier de Furnes (voir le

Recueil des anciennes coutumes de Belgique. Quartier de Furnes, I, pp. 101-105; voir aussi J. Lindemans, *Toponymische verschijnselen geografisch bewerkt*, in *B.T.D.*, XIX [1945], pp. 276 ss.).

Sur l'étymologie de ce mot, voir K. Heeroma, *Oudengelse invloeden in het Nederlands*, in *Tijdschrift voor Nederlandse Taal- en Letterkunde*, LXX (1952), pp. 261, 262.

Les *hernessen* étaient une sorte de pâtis communaux, où certaines personnes jouissaient de la vaine pâture pour leurs animaux domestiques et surtout pour leurs moutons (d'où la traduction fr. « bergerie » qui figure dans certains anciens coutumiers). Ce droit était soumis à une redevance ou rente annuelle. Les *hernessen* portaient en règle générale le nom de leur propriétaire comme c'est le cas ici. Elles étaient placées sous la direction d'un collège ou conseil, composé d'un bailli et de jurés.

***Maet**, n. f., *pâturage, prairie*, *F.* 1285.444, « ... le quele terre ont apele Croec maet ... »

***Molkengars**, n. n., *prairie pour vaches laitières*, *Br. C.* 1303.177, « De Bauduin, f. Bauduin, de Willem Roelin. pour molkengars iiij. lb. iiij. s. »

Cf. Gailliard, *Gloss. fl.*, p. 432.

Pasonnage, n. m., *droit de pâture*, *G. a.* 1251.125, « Li terage, ... li tonniu, li forage, li pasonnages et ses autres rentes demeurent a le glise Saint Piere ... »

Weis, n. m., *abreuvoir*, *Y. C. I* 548 (15, 17), « ... pour trainer le merrien a le Hangwarporte, dont on fit le weis ... A 1 foueur qui fist les pertuis des piles dou weis ... »; *Y. C. I* 599 (17), « ... pour 3 linteus dont les 2 furent mis al weis dehors le Hangwarporte ... »; etc.; — **Gueis**, *Y. Dr. pr.* 150, « ... une maison ... ki est estant a Bailluel devant le gueis ... »

Cf. *F.E.W.*, XVII, 439 b, *aflandr.*, *apik. wes.*

Le jardinage

Tronchier, v. a., *retrancher, couper*, *F.* 1292.455, « ... ne puet nuls arbres tronchier ne coppeir entre si et le Saint Remi ... »

Trençaule, adj., *qui peut être coupé, taillé*, *G. a.* 1259.318, « ... puet trenchier les saus trençaules ... »; *G. a.* 1259 b. 22.

Taille, n. f., *coupe des arbres, abatage*, Y. C. I 486 (2), « ... pour sen service de huchier en le paroche a vendre le taille del Yperhoud : 2 s. »

****Potes**, n. f. rég. pl., *souche, rejeton*, Y. C. II 400 (30), « Pour verdes potes a planter hors le Bueterporte ... »

Cf. moy. néerl. *pote, poot*; néerl. mod. *poot*.

Les terres cultivées — Les terres incultes

Couture, n. f., *terre cultivée*, Au. a. 1289.450, « ... en le haute couture de Bossenaire ... journeil et demi ... »

Ahaniule, adj., *labourable*, Au. a. 1289.4, « ... ont acateit ... quatre bouniers, treze verges mains, ke preit, ke bos, ke aunoit, ke tiere ahaniule. »

Araule, adj., *cultivable*, E. a. 1343.48, « ... parmi mesure et terre araule ... »

Avaine terre, n. f., *terre propre à la culture de l'avoine*, Y. C. II 213 (14), « ... a Jehan de Fourmezeles pour sa rente d'avaine, de pouchins et de deniers qu'il avoit sour avaines terres ... »

La construction *avaines terres* est un calque de *havergronden* « terres propres à la culture de l'avoine ». Il faut noter l'*s* du pluriel (et non du génitif) de *avaines*.

Polre, n. m., *marais desséché, polder*, Br. C. 1303.167, « De l'orge des deux polres dalés le Mue et le Houke ... It. pour la disme vendue du polre dalés le Mue, lx lb. It. pour la moytié de le disme du polre dalés le Houke ... »; Br. C. 1303.188, « It. pour l'arrieraige des polres dalés le Mue et le Houke hainer et a semer ... »

Sartir, v. n., *défricher (d'un sol couvert de broussailles)*, Y. C. II 397 (5), « A ceaus qui ont copé les kesnes et sarti en Poevelt : 18 s. »

Vuide, adj., *sans culture, en jachère (en parlant d'une terre)*, Di. 1271.435, « ... ont doneit et vendut a Terri Clau le piece de terre vuide qu'il avoient a Dikemue ... »

b) Les métiers

L'organisation en général

Ouvreir de sen mestier, expr., *exercer son métier*, Y. K. 459, « ... si est ordeneit ke nesun d'eaus puet ouvreir de sen mestier en le vile d'Ypre ... »

Faire son mestier, expr., *exercer son métier*, Y. K. III 459 (22), « Et s'il dedens l'an revenist li teliers a son mestier faire, il pierderoit 3 lb. et son mestier un an. »

Hanter son mestier, expr., *exercer son métier*, Y. K. 407, « ... li quatre awaerdeur jureit ... pueent chelui deffendre ke il ne venge pissons(,) ne ne hantche son mestier(,) de chi adont ke il aura payet au plaigneur ... »; Y. K. 409, « ... deffendre ke il ne venge chaer(,) ne ne hantche son mestier ... »

Tenir le mestier de, expr., *exercer le métier de*, Y. Dr. III 676 (14, 15), « ... ont en-convent et promis li uns l'autre a estre en compaignie ... et a tenir le mestier de taindre ... »

Ouvreir dou mestier, expr., *exercer le métier*, Y. K. 440, « ... ke nus ne oevreche dou dit mestier par nuit, sour 20 s. »

Desiervir, v. n., *exercer une fonction, remplir les obligations d'un métier*, Y. K. III 500 (22), « Nus ne achate estainfors ne demi draes ... pour vendre avant ..., se che ne soient taintenier. Et chou tant com il desierviroient [éd. desieriuroient] et nient plus ... »

Cf. *T.L.*, II, 1571, 1.15 ss.

Core, n. f., *statut ou règlement d'ordre intérieur établi par les corporations, sous confirmation de l'autorité*, Y. K. b. 381, « Tout chil ki fugitiif ont esteit ... sont tenu de cheste core avant. »; — **Keure**, Y. K. III 459 (15), « ... sauve le keure devant faite et que elle demeure en se vigheur. »; Y. K. III 461 (23), « Keure est faite que nus ne puet ... »; Y. K. III 459 (4, 5), « Ch'est li livres de toutes les keures

de le vile d'Ypre, et premierement les keures de le draperie. »; etc.; — **Kuere**, Y. C. I 247 (18); Y. K. 406 (2 ×); Y. K. III 494 (27); etc.; — **Kure**, Y. C. II 203 (27), « ... pour escriture des transcrits des kures des osteliers et des marchans des dras tains ... »

Mestier, n. m., *corporation*, Y. K. 399, « ... le mestier des cordiers d'Ypre ... »; P. 1313.5, « ... pour toute no communauté et les communs mestiers de-le dite ville ... »; Br. 1348.2, « ... en le nom dou commuun et de tout les bourgeois et mestiers delle ditte ville ... »; etc.; — **Metier**, Y. K. 455, « ... venir au fu a tout lor metier ... »

Se louer, v. réf., *s'embaucher*, Y. K. III 462 (23), « ... nus vallés teliers puet tistre en le vile d'Ypre(,) ne venir a plache pour lui [= se] louer ... »

Venir a plache, expr., *littéralement, venir à la place (pour être engagé)*, Y. K. III 462 (22), « ... nus vallés teliers puet tistre en le vile d'Ypre (,) ne venir a plache pour lui louer ... »

Selon le *Mnl. Woord.*, VI, 398, v^o *plaetse*, l'a. fr. *place* avait aussi le sens de « lieu où s'assemblent ceux d'une même profession pour parler de leurs affaires ».

L'expression *venir a plac(h)e*, non attestée en fr., à notre connaissance, serait un calque du moy. néerl. *ter plaetse comen* (*Mnl. Woord.*, VI, 399, et *Stall.*, 2, 363 a). *Plache* désigne ici une « place publique déterminée dans la fabrication du drap (*sic*), particulièrement pour l'engagement des ouvriers, la remise des matières à travailler et la réception des matières travaillées » (*Stall.*, *ibid.*).

Mettre en oeuvre aucun, expr., *prendre quelqu'un à son service*, Y. K. 459, « Et se aucuns fust convencus ke il fesist contre sen serement, nus ne le porroit mettre en oeuvre, sour 10 liv. »

****Bistares**, n. m. rég. pl., *aide (personne)*, Y. K. 413, « Et nus taverniers ait plus de bistares ke un ... »

Cf. moy. néerl. *bistaenre*, *bistander*, néerl. mod. *bijstander*.

Servant, p. prés. substantivé, *serviteur*, Y. C. I 158 (19), « ... paiement fait as clers et as autres servans a le ville d'Ypre ... »; Y. C. I 183 (9), 210 (8); etc.; — **Siervant**, Y. K. 469, « Item, leur [des milgeurs carpentiers, machons,

couvreurs de tieules] siervans en esteit 14 paresis, et en yvier 10 paresis. »; Y. K. 470, « Item, leur [des plaëkeurs, couvreurs de gliu] siervans au tans d'esteit ... »

Loych, adj., *loué, à gages*, Y. K. III 500 (27), « Nus vallés loych ait plus de draes en Bourgoingne ... ke 2 bleus ... »

Aprendre, v. a., *instruire*, Y. K. III 462 (10, 11), « ... il le [= l'aprentich] doit meismes apprendre de sa propre main ... et en doit avoir 32 s. d'Artois pour chelui apprendre. »; Y. K. III 465 (7), « ... li maistres ki aprentich apprenderoit ... »; Y. Dr. III 673 (9), « ... se il avenist que Jehans Paresis n'apresist Lambekin ... »; Y. K. 400; Y. App. 38, 47; etc.

Paraprendre, v. a., *apprendre entièrement*, Y. K. 400, « ... nus vallés puet ouvrir avoec aprentich, se li aprentich n'ait anchois parapris de 3 ans ... »

Vallet, n. m., *ouvrier qui travaille pour un patron*, Y. K. 400, « ... nus vallés puet ouvrir avoec aprentich, se li aprentich n'ait anchois parapris de 3 ans ... »; Y. K. III 473 (19), « Et se li vallés tonderoit mauvairement, il perdroit 8 d. »; — Varlés, Y. K. 400, « ... ke nus varlés estraingnes oeverche en le vile el mestier des feutres ... »; Y. K. III 473 (2, 4), « Maistres tonderes ou varlés ki maisement tonderoit de son greit, pierderoit 20 s. Et se li varlés ne les a de que payer, li maistres les paiera pour lui. »

**Conventeres, n. m. suj. sg., *celui qui travaille à la journée en vertu d'une convention conclue entre son employeur et lui*, Y. K. III 462 (29), « Il est ordenet ... que nus vallés teliers ki tist pour loier (,) ne conventeres ne puissent tistre devant le clocke des ouvriers ... »; — Conventerres, Y. K. III 465 (22), « Nus ne soit drapiers, ne conventerres, ne maistre de foulerie ... s'il ne soit bourgeois ... »

Forme francisée du moy. néerl. *conventer* « celui qui effectue un travail sous contrat » (*Mnl. Woord.*, II, 1833; *Stall.*, 2, 95 b).

Mainouvrier, n. m., *ouvrier*, Y. C. I 260 (18, 20), « ... »

pour carpentage, pinres et autres mainouvriers et pour cheaus qui abatent les portes ...; ... pour carpentage, pinres, mainouvriers ... »; Y. C. I 425 (25), « ... a l mainouvrier(.) qui fist beel entre Rosendale et l'autre halle ... »; etc.

Ouvreure, n. m., *ouvrier*, Y. C. II 218 (25), « ... tous les cous des cevas, des ouvreurs et des voitures ... »; — Ouvreur, Y. C. II 219 (6), « ... les cous des chevas et des ouvreurs ... »; Y. C. II 220 (1, 22, 29), 225 (23), « ... enseignes de plonc, que on donna as ouvreurs ... »; — Ouvreus, rég. pl., Y. C. II 216 (27).

Manouvre, n. m., *ouvrier qui ne fait que de gros ouvrages manuels*, Y. C. II 343 (19), « Item, as foueurs, as buttiers, carettes louwees et autres manouvres au-dit vivier ... »

Main des ouvriers, n. f., *main d'œuvre, travail*, Y. C. II 108 (30), « ... pour toutes les cauchies refaire en taske de ceste annee, par verghes, sans chou k'on a fait par journees pour le main des ouvriers sans l'estoffe ... »

Le *F.E.W.* ne connaît avec ce sens, pour une forme simple provenant de *manus*, que l'a. prov. *man* (VI/1, 285 b). *Main de l'ouvrier*, de même sens, et *main d'œuvre* n'apparaissent qu'au début du XVIII^e siècle (*F.E.W.*, VI/1, 293 b).

*Overwerc, n. n., *travail supplémentaire*, Y. C. I 549 (1), « ... au-dit maistre Piere pour overwerc qu'il fist ou-dit ouvrage ... »; Y. C. II 27 (26), « ... a luy pour l'overwerc des pilers viés a le-dite Comenporte ... »

Ouvrage delle taske, n. m. ou f., *travail à forfait*, Y. C. II 140 (27), « ... rewarder s'il eussent bien fait leur ouvrage delle taske ... »

Tasche, n. f., (*quantité de*) *travail qu'on s'est engagé à faire dans un temps déterminé et pour un prix fixe*, Y. C. I 199 (23), « ... pour oeuvre qu'il fisent au zilinc a Boesinghes deseure le tasche qu'il i avoient pris ... »; Y. C. I 388 (21), « ... pour le weis refait en le rue de Thoroud, fait en tasche ... »; — Taske, Y. C. I 88 (2), « ... pour voiture des pirres de Bray pris en taske ... »; Y. C. I 389 (22), « ... pour taske, qu'il prist a le ville, de fouir as over-

draghes ... »; Y. C. I 200 (31), 213 (1, 9), etc.; — **Tasque**, Y. C. II 228 (27); — **Tache**, Y. C. I 388 (15).

Cf. *F.E.W.*, XIII/1, 135 a. Il faut vraisemblablement interpréter de la même manière l'exemple suivant : ... a 1 maistre foueur ... qui fu mandé pour le-dit fouage, pour se paine et travail, pour ce qu'il ne prist mie le taske : 20 s. Y. C. II 140 (32). Le maistre foueur n'a pas accepté de faire le travail à la tâche et on le paie d'une somme déterminée après l'achèvement de la besogne.

Sans taske, expr., *sans qu'un impôt ad hoc ait été établi*, Y. C. II 141 (2), « ... pour faire niier l'Ypre ... lequel ouvrage la ville fit faire sans taske, et cousta : 344 lb. 13 s. »

Compte tenu du premier exemple de *God.*, VII, 652 c, v^o *tasche*, où figure aussi l'expression *sans tasque*, cette expression doit sans doute se traduire ici par « sans qu'un impôt ad hoc ait été établi ».

Jour d'un home, n. m., *journée de travail fait par un homme*, Y. C. II 138 (13), « As pipemestres pour les pipes estouper, pour 8 jours d'un homme : 13 s. 4 d. »

Journee d'un homme, expr., *journée de travail fait par un homme*, Y. C. II 25 (5), « As pipemesters, pour leur serviche de 5 journees d'un homme que il ont alé avec les water-graves : 5 s. »; — **Journee d'un homme**, Y. C. II 303 (6), « A foueurs, pour 26 et demi journees d'un homme as overdraghes ... »; Y. C. II 445 (26), « ... il i a par tout 65 journees d'un homme ... »; Y. C. II 464 (1), « ... il i ot pour tout 315 journees d'un homme ... »

Maistrie, n. f., *atelier*, Y. C. I 299 (16), « ... d'une maistrie que il vendirent a Jehan Storem ... »; Y. C. I 298 (23), « ... de le disime part de maisons, de cambres et de maistries ke il vendirent ... »; — **Mestrie**, Y. C. I 457 (27), « ... de leur part des 2 pars d'une mestrie de foulons (,) et de deux cambres. »; Y. C. I 561 (32), « ... de sa part de le siisyme et de le dizime part de 2 mestries estans en le Steghelstrate ... »; Y. C. II 3 (25, 28), 28 (23).

Dans Feys et Nélis, *Cart. Ypres*, t. II, p. 1090 a, *maistrie* est traduit par « atelier », sans autre explication. Or ce sens n'est pas attesté dans les dictionnaires d'a. fr. En moy. néerl., *meesterie*, *-trie*, tiré de l'a. fr. *maistrie*, *mestrie*, s'emploie parfois avec le sens de « lieu où s'exerce le commerce, atelier, magasin » (*Mnl. Woord.*, IV, 1323 ss.). Il s'agit donc d'un calque du moy. néerl.

Oevre, n. f., *lieu de travail*, Y. C. II 251 (8, 9), « Pour le portage de 480 sas de cauch enporté de le halle en l'oeuvre, et pour rekerkier cauch 150 sas en l'oeuvre ... »; Y. C. II 352 (28), « Pour brouweter 800 de wegghes dou lieu la il gisent dusques a-l oeuvre ... »; Y. C. II 354 (27).

Estre sour son ouvrage, expr., *être sur le lieu de son travail*, Y. K. III 463 (3), « Et si convient ke [,] tantost ke li clocke laisse sen son [,] pour aleir a oeuvre, ke il soient sour leur ouvrage ... »

Il s'agit probablement d'un calque du moy. néerl. *opt werc sijn* « être sur le lieu du travail (se dit des ouvriers) » (*Mnl. Woord.*, V, 1643, v^o op).

Aler a oeuvre, *aller au travail*, Y. K. III 468 (21), « ... après che ke li premeraine cloke iert sonnee ke on sonne pour aler a oeuvre quant on a mangiet ... »; — **Aleir a oeuvre**, Y. K. III 463 (3), « Et si convient ke tantost ke li clocke laisse sen son pour aleir a oeuvre, ke il soient sour leur ouvrage. »; Y. K. 437, « ... n'en puet nus orfèvres aleir a oeuvre en yvier, se che n'est ke la clocke soit sonnee de le premiere messe ... »

Laiere oeuvre, expr., *cesser le travail*, Y. K. III 495 (15), « ... ke il iront a oeuvre et lairont oeuvre ensi ke carpentier font et machon. »

Clocke des ouvriers, n. f., *cloche annonçant aux ouvriers le commencement et la cessation du travail*, Y. K. III 463 (1), « Il est ordenet ... que ... ne puissent tistre devant le clocke des ouvriers ne apriés le clocke ... »

Clocke dou jour, n. f., *cloche sonnée le matin pour annoncer le début de la journée*, Y. K. 476, « ... ouvrir de son mestier entre le premiere clocke et le clocke dou jour ... »; — **Cloke dou jour**, Y. C. I 286 (4, 18), « ... pour sonner le cloke dou jour ... pour sonner le cloke des tiserans, le cloke dou jour, le cloke au soir ... »

Clocke au jour, n. f., *id.*, Y. K. 439, « ... on puet ouvrir de le clocke au jour dusques a le premeraine clocke en le nuit ... et qui la apriés ouverroit ou devant le clocke au jour, il fourferoit 20 s. »

Premiere clocke, n. f., *cloche sonnée le soir pour annoncer l'arrêt du travail*, Y. K. 476, « ... il est deffendut ke nus fevres puet ouvrir de son mestier entre le premiere clocke et le clocke dou jour ... »

***Garenclocke**, n. f., *cloche pour annoncer l'ouverture du marché au fil*, Y. C. I 307 (12), « ... pour sonner ... le brutclocsin et le garenclocke ... »; Y. K. 428, « ... ke nus ne venge blei le semmedi devant le clocke ke on apiele garenclocke. »

***Corenclocke**, n. f., *cloche pour annoncer l'ouverture du marché au blé*, Y. K. 429, « ... ke nus ne venge blei le mardi devant le clocke ke on claimme corenclocke ... »; Y. C. I 307 (2), « ... pour sonner le cloke des tisserans, le brutclocsin et le garenclocke et corenclocke ... »; Y. C. I 593 (26), « Pour 1 berliere en le corenclocke [éd. Corenclocke] : 4 d. »

***Scelle**, n. f., *clochette*, Y. C. II 466 (5), « A 3 vallés (,) qui aidierent a sonner le clocke dou belefroy et la scelle quant on se traist hors a Poperinghes ... »; Y. C. II 469 (7), « ... aidierent a sonner clocke et scelle, quant li ost se treiiist [éd. treust] hors. »

L'a. fr. *eschele* « clochette », mais le moy. néerl. a aussi *schelle*, de même sens. De toute façon, c'est un mot d'origine germanique **skilla* (F.E.W., XVII, 109 b). Comme le mot existe aussi en allemand (*Schelle*), il est invraisemblable qu'il soit venu en moy. néerl. par le français. Mais le scribe savait sans doute que le mot existait dans les deux langues (flamand et français).

Cloeckette, n. f., *petite cloche*, Y. C. I 75 (19), « ... pour 1 cloeckette avec les ovriers de 139 lb. de pois : 3 lb. 10 s. »

Avec les ovriers signifie que l'on n'a pas seulement payé pour la cloche mais aussi pour les ouvriers qui l'ont installée.

Vandenpeereboom, *Ypriana*, I, 106, n. 6, considère *cloeckette* avec les ovriers comme synonyme de *cloche des ovriers* puisqu'il traduit par « une clochette annonçant aux ouvriers le commencement et la cessation des travaux ». Mais cette interprétation ne rend pas compte de la préposition *avec*.

Laisser sen son, expr., *cesser de sonner (d'une cloche)*, Y. K. III 463 (2), « Et si convient ke, tantost ke li clocke laisse sen son pour aleir a oevre, ke il soient sour leur ouvrage. »

Tenir, v. a., *surveiller*, Y. C. I 425 (3), « A 2 vallés qui tienent les dammes ou Bruec ... »; Y. C. I 504 (21), « ... a Willaumes Pelegrim qui tient les dammes ... »

Il s'agit d'une traduction du moy. néerl. *houden* « garder, surveiller » (*Mnl. Woord.*, III, 623). Comp. *Item, a 1 vallet qui gard le dam ...* Y. C. I 439 (30) et *damhouders*.

Garder sour, expr., *veiller sur*, Y. C. II 310 (9), « ... a Pieron Raimbaut pour l garchon (,) qu'il fist garder sour le halle qu'on n'i pisseroit mie ... »

Comp. *A Jehan de Herzeile por garder le Hale ...* Y. C. I 126 (4), compte de 1297; — *A Lambert Volbrecht pour garder le velle halle, 50 s.* Y. C. I 285 (35), compte de 1308.

Nous n'avons pas trouvé d'exemple de *garder sur* en a. fr. Il s'agit sans doute d'un flandricisme *waken over* (*Mnl. Woord.*, IX, 1495). Mais comp. *veiller sur*, attesté seulement en 1553 (*F.E.W.*, XIV, 436 a).

***Recwachtere**, n. m., *préposé à la surveillance des rames*, Y. C. II 179 (16), « ... Willames li Nieubroeder, recwachtere, acquist ... »; — **Recwaghtere**, Y. K. III 494 (26), « Nus recwaghtere(,) ne utslare ne fierechent draes hors ... »

***Melemeistre**, n. m., *surveillant des moulins*, Y. C. I 565 (31), « ... de le mort Margrite [,] femme Nichole de Merchem, le melemeistre ... »

Melemeistre, dont nous ne pouvons assurer la lecture, le document ayant disparu, ne peut être qu'une forme de *molenmeester* « surveillant des moulins » (*Mnl. Woord.*, IV, 1870) par le développement suivant : *meulen*, forme régulière en moy. néerl., passé à *mēlen*. Il s'agit d'un arrondissement qui est attesté et régulier en Flandre occidentale, cf. Van Loey, *Klankleer*, § 54. Si cette interprétation est exacte, l'attestation *melemeistre* est importante pour la grammaire du moy. néerl., comme nous l'a fait remarquer M. Van Loey.

***Hommeloper**, n. m., *surveillant des récoltes*, Y. K. 428, « ... nul hommeloper de bleit ne fache enkierr bliet(,) ne metche conseil par quoi on l'enkiereche par nul engien ... »

***Pipemesters**, n. m. rég. pl., *maître ou surveillant des conduites d'eau*, Y. C. I 175 (9), « ... as pipemesters pour leur solare : 10 lb. »; Y. C. I 378 (6), « As pipemesters, 30 lb. »; Y. C. II 44 (9), « A Weinekin, a Scelewart, a Jehan dou Dam, pipemesters : 30 lb. »; etc.

****Pijpmestre**, n. m., *maître ou surveillant des conduites d'eau*, Y. C. II 466 (11), « A un pijpmestre, pour 1 jour a aler avoec les watergraven ... »; Y. C. II 467 (4), 468 (3); — **Pipemaistres**, rég. pl., Y. C. I 184 (8); — **Pipemestres**, rég. pl., Y. C. I 159 (19), 338 (14), II 370 (9); — **Pipmestres**, rég. pl., Y. C. I 425 (4); — **Pippemestres**, rég. pl., Y. C. II 88 (14).

Cf. moy. néerl. *pijpmester*.

Voir aussi « Les fonctionnaires appartenant aux corps de métiers ».

Venir au fu, expr., *venir au feu, c'est-à-dire se précipiter vers un incendie avec l'outillage dont on se sert dans son métier*, Y. K. 455, « Boulenghiers, blandeurs et brasseurs doivent venir au fu a tout lor mestier ... »; Y. K. 456, « Machepliers doit venir a 15 eskieles au fu ... Et tout autre mestier ... doivent venir au fu et aidier au fu ... »

Cf. Gailliard, *Hazebr.*, IV, 480 b.

Solaire, n. m., *salaire*, Y. C. II 13 (28), « ... aloient par solaire premierement de cest annee ... »; Y. K. 459, « ... se aucuns se plaint de trop grant solaire ... »; — **Selaire**, Y. C. I 407 (4), « ... et alerent en che voiage sans selaire ... »

Loier, n. m., *salaire*, Y. K. III 461 (1), « ... nus qui vent pieche de draep a detaelg, ne pour loier, ne autrement, n'envoieche son drap ... »; Y. K. III 462 (29), « ... vallés teliers ki tist pour loier ... »; Y. K. III 463 (4); — **Louier**, Y. K. III 484 (16), « ... nus ki fait brisil pour louier venge brisil, sour 10 lb. »; — **Louwier**, Y. K. III 473 (25), « ... ne doit prendre point de louwier le premier an ... »; — **Loyer**, Y. K. III 481 (10), « ... taindre draes autres pour loyer ... »; Y. K. III 482 (8), « Nus tainteniers ki taint fileit pour loyer venge fileit nul ... »

Dans le premier exemple, *pour loier* pourrait signifier « contre paiement ». Mais il est plus probable qu'ici aussi il faut comprendre « moyennant salaire » et qu'on envisage comme dans les exemples suivants le cas d'un salarié, ici celui d'un vendeur.

Les outils et les accessoires

Ostele, n. f., *outil*, Y. C. II 317 (12), « Item, a lui pour 7 osteles et 3 hamers ... »

Il s'agit probablement d'*ostille*, fém. (*God.*, V, 658 b; *F.E.W.*, XIV, 86 a). Les deux ouvrages ont des formes avec un seul *l*, mais ce qui fait difficulté c'est qu'aucun n'a de forme en *-e-*. Le *e* résulte d'une tendance qui se constate aussi bien en Picardie qu'en Flandre à passer du *ï* au *e* fermé. Pour le moy. néerl. M. Van Loey, *Klankleer*, § 22, signale aussi le passage de *ï* à *e* dans des conditions peu connues, par ex. *better*, *let*, *schep* ...

***Hamer**, n. m., *marteau*, Y. C. II 145 (32), « ... pour 1 baston et 1 hamer : 7 s. »; Y. C. II 146 (6), « ... pour 1 estenele, 1 hamer(,) et pour 100 et demi de plonc ... »; Y. C. II 355 (17), « Pour 1 heye, pour 1 hamer et pour 3 kerten : 3 s. »; etc.; — **Hameren**, rég. pl., Y. C. II 70 (28), « ... pour 3 hameren dont on saiele les dras : 5 s. »; — **Hamers**, rég. pl., Y. C. I 290 (10), 325 (5), 429 (15); etc.

Machon, n. m., *tête de marteau*, Y. C. I 87 (14, 15), « ... a Matthi le Fevre pour 3620 marteaus avec les machons verscarent : 42 lb. Item, pour 40 marteaus avec les machons verstalet ... »

Machon est un dérivé de *mache*, forme picarde de l'a. fr. *mace*, fr. *masse* < **mattea* (*F.E.W.*, VI/1, 507 b). Le mot n'est pas dans le *F.E.W.* Il est d'autant plus intéressant que *mace*, en a. fr., n'a que le sens de « masse d'arme » et que la signification « marteau » n'apparaît qu'en 1508 (*ibid.*, 508 a).

***Hamerstalen**, n. f. rég. pl., *manche (en bois) de marteau*, Y. C. II 206 (6), « Pour 1 pieche de bos(,) dont on a fait hantbomen et hamerstalen ... »

***Palmeren**, v. a., *emmancher*, Y. C. II 29 (4), « ... pour feer, pour claus, verscaerpen et pour verstalet pour ceste annee, et pour palmeren : 60 lb. 5 s. »

Nous avons aussi relevé *verpalme(i)den* et *verpalmere(n)* (voir ci-dessous).

Il s'agit d'infinifits moy. néerl., non attestés ailleurs, formés sur le subst. *palmeel* « nom de divers objets en fer, charnière, ancre, etc. » tiré de l'a. fr. *paumelle* (*Mnl. Woord.*, VI, 70). Comp. l'a. fr. *paumeler* « filer au moyen de la paumelle » (*God.*, VI, 46 c); *paumer*, *palmer* « brandir » (*God.*, *ibidem*); *palmeier* « manier, brandir, agiter » (*God.*, VI, 47 c; *F.E.W.*, VII, 510 a, v° *palma*). *Pal-*

meren, *verpalme(i)den* et *verpalmere(n)* doivent probablement se traduire par « emmancher ». Le *d* de *verpalme(i)den* s'explique malaisément.

***Verpalmeden**, v. a., *emmancher*, Y. C. II 71 (11), « ... pour feer, claus ... pour verstalen, pour verscarpen, pour verpalmeren ... »; — **Verpalmeiden**, Y. C. II 413 (6), « ... pour refaire 22 hamers, k'on dist verpalmeiden ... »

Voir PALMEREN.

***Verpalmere**, v. a., *emmancher*, Y. C. I 552 (11), « ... pour 8 hamers verpalmere ... »; — **Verpalmeren**, Y. C. II 111 (23), « ... pour verpalmeren 7 hamers ... »; Y. C. II 145 (13), « ... pour verpalmeren, pour 8 foys : 32 s. »; Y. C. II 225 (14), « ... pour 42 [hamers] verpalmeren ... »

***Verstalen**, v. a., *mettre un autre manche ou une autre poignée (à un outil)*, Y. C. I 552 (10), « ... pour 31 hamers verstalen ... »; Y. C. II 413 (5), « ... pour verstalen 81 hamers ... »

En moy. néerl., il existe deux verbes *verstalen*, l'un étant formé sur le subst. *staal* « acier » et signifiant « revêtir d'acier ou pourvoir d'une pointe en acier » (*Mnl. Woord.*, IX, 16, 17), l'autre étant le même que *verstelen*, formé sur *stale*, autre forme de *steele* « manche », et signifiant « mettre un autre manche ou une autre poignée (à un outil) ». La deuxième solution est seule vraisemblable.

Batre en spinsaille, *marteler avec l'épinoir*, Y. C. II 68 (4), « ... 2500 quareaus de grés batu en spinsaille ... »

Cf. *F.E.W.*, VIII, 544 b « mfr. *espincier*, façonner (les pavés) avec l'épinoir (Reims 1356) », « mfr. *espenseur*, ouvrier qui taille les pierres avec l'épinoir (Chartres 1358) », *ibid.*, 545 a « Nf. *espinoir*, marteau court à deux coins peu tranchants pour fendre les pavés (1676) ».

Le sens général et le radical (le même que celui de *pincer*) ne font donc pas de doute. Le sens précis de *spinsaille*, qui ne figure pas dans les dictionnaires (*v^{ls}* *espinçaille*, *espinsaille*, etc.), est plus douteux. Le suffixe *-aille* a une valeur tantôt péjorative (peu probable ici), tantôt collective (vraisemblable dans ce cas-ci). **Espinçaille*, *spinsaille* désigne sans doute l'ensemble des stries produites au moyen de l'épinoir.

Mot intéressant parce qu'il est unique et à cause de son ancienneté. Il est purement français.

***Betel**, n. m., *ciselet*, Y. C. I 595 (12), « Pour 1 betel de feer : 20 d. »

Estenaile, n. f., *tenaille, pince*, Y. C. II 469 (19), « Pour 1 estenaile : 28 d. »; — **Estenele**, Y. C. II 146 (6), « ... pour 1 estenele, 1 hamer et pour 100 et demi de plonc ... »; Y. C. I 290 (9, 10), « ... pour 7 esteneles [éd. esteveles] nouveles pour saiele les-dis dras et pour 15 esteneles [éd. esteveles] refaites et pour 3 hamers ... »; Y. C. I 325 (5), II 70 (24, 26); etc.; — **Estenelle**, Y. C. I 552 (17, 19), « ... pour 7 nouveles estenelles, dont on saiele les dras ... pour 6 estenelles pour les dras bleus ... »; Y. C. II 111 (7).

***Tanghe**, n. f., *pince pour sceller et plomber les draps*, Y. C. I 288 (15), « ... pour tanghen et esteneles [éd. esteveles] des liches ... »; Y. C. I 429 (12, 13), « ... pour 10 tanghen(,) dont on saiele les dras tains dou plonc dessus-dit, et pour 11 tanghen(,) dont on saiele les dras bleus ... »; Y. C. I 600 (28), « ... pour 1 tanghe des dras afforchiés ... »; etc.

****Tanghes**, n. f. rég. pl., *pince pour sceller et plomber les draps*, Y. C. II 210 (1, 2, 6), « ... pour 15 tanghes, dont on saele es liches ... Item, pour 3 hamers pour les tanghes ... pour sen serviche de 5 tanghes, 5 hamers, 5 aunes de fer ... »

Cf. moy. néerl. *tanghe*.

***Hantboem**, n. m., *barre en bois, en principe, avec laquelle on démolit ou enfonce quelque chose*, Y. C. I 596 (26), « Pour 1 hantboem de feer : 6 s. »; Y. C. II 135 (28), « ... pour 1 hantboem de feer achaté par les mestres ... »; — **Hantbomen**, rég. pl., Y. C. II 206 (6), « Pour 1 pieche de bos (,) dont on a fait hantbomen et hamerstalen ... »

Hauwiaus, n. m. rég. pl., *hoyau ou pioche à deux fourchons*, Y. C. II 309 (34), « ... pour 2 spaden, 2 hauwiaus et 2 quoins de fer : 12 s. »

Pestel, n. m., *pilon, instrument dont on se sert pour broyer*, Y. C. II 470 (7), « Pour 200 pieces de escueles, plateaus de bos ... podlepel, pesteaus, 1 keus et louches ... »

Hee, n. f., *mouton, lourde masse de bois, servant à enfoncer des pieux dans un endroit marécageux, des pavés dans*

une rue, Y. C. I 484 (21), « ... brouweta a le porte de Messines huys del escluse et les hees hors le Hangwarporte ... »

***Heye**, n. f., *hie (techn.)*, Y. C. II 26 (31), « Pour 1 heye noviele pour les cauchieders : 3 s. »; Y. C. II 105 (16), « Pour 1 heye et 2 hamers pour les cauchieders ... »; Y. C. II 355 (17), « Pour 1 heye, pour 1 hamer et pour 3 kerten : 7 s. »; Y. C. II 417 (34), « Pour kertes a 1 heye : 14 d. »; — **Heien**, rég. pl., Y. C. II 63 (8), « ... pour kerten et heien pour les desus-dis cauchieders ... »

Pinchon, n. m., *poinçon, instrument dont on se sert pour marquer les ouvrages d'or et d'argent*, Y. C. II 305 (24), « ... pour faire le pinchon(,) dont on enseigne l'oeuvre d'argent : 6 s. »

Rufele, n. f., *sorte de pelle*, Y. C. I 238 (10), « ... a Griele l'Esculiere pour teles et pour rufeles ... »; Y. C. I 362 (19), 389 (6), 553 (6); — **Rufle**, Y. C. II 71 (14), « ... pour teles, pour rufles et pour autres menues choses ... »; Y. C. II 145 (17), 317 (24).

***Rufelen**, n. m. rég. pl., *sorte de pelle en fer*, Y. C. I 493 (1), « ... pour rufelen et telen ... »; Y. C. I 601 (2), « ... pour teles grandes et petites, ou on porte mortier, et pour rufelen ... »; Y. C. II 413 (17); — **Rufflen**, Y. C. II 225 (25).

***Spaden**, n. m. (et f.) rég. pl., *bêche*, Y. C. II 68 (14), « ... pour 3 spaden : 6 s. »; Y. C. II 309 (34), « ... pour 2 spaden, 2 hauwiaus et 2 quoins de fer : 12 s. »

Congie, n. f., *petite cognée*, Y. K. 456, « Feivre et carpentier i [= au fu] doivent venir a tout quatre crans de fier, et lor congiés [éd. congiés] et lor mailles ... »

Tache, n. f., *gros clou*, Y. C. II 62 (24), « Pour 200 taches usees a le porte de Thoroud : 2 s. »; Y. C. II 402 (5), « Pour taches ferus es estaus sour le halle des demi dras ... »; Y. C. II 420 (18), « ... pour 300 de taches a trelles en le maison du vivier ... »

Le sens de *tache* (*God.*, VII, 620 b [les formes de c et de 620 a

sont un autre mot] et de *trelle* (*F.E.W.* XIII/2, 265 et ss.) sont trop nombreux pour qu'on puisse se faire une idée sûre de la signification de *taches a trelles* de notre dernier exemple. S'agit-il de « clous pour attacher des ceps de vigne contre un mur » ou faut-il y voir des « plaques (de fer ?) garnies d'une grille » ?

Les dictionnaires du moy. néerl. et du néerl. mod., ainsi que les dictionnaires étymologiques néerlandais (*Mnl. Woord.*, VIII, 7, v° *tache*, 16, v° *taetse* « clou à large tête »; *W.N.T.*, XVI, 679, v° *taats*; Franck-Van Wijk, *Etym. Woord.*, 685 a, v° *taats*; J. De Vries, *Nederlands etymologisch Woordenboek*, Leiden, Brill, 1963-1965, 799 a) mentionnent un a. fr. dialectal *tache* comme origine de *taetse*, *taats*.

Il faut probablement rattacher *tache*, clou, fibule, de *God.*, *tachette* (Ph. Delmotte, *Essai d'un glossaire wallon*, Mons, 1909, sorte de petit clou à tête plate; E. Laurent, *Glossaire étymologique borain*, Bruxelles, s.d., clou de sabot, furoncle; J. Sigart, *Dictionnaire du wallon de Mons*, Bruxelles et Leipzig, 1866, clou qui arme les souliers), *tachète* (F. Deprêtre et R. Nopère, *Dictionnaire du wallon du Centre*, La Louvière, 1942, clou à tête bombée (de cordonnerie), ce qui est inexact, Deprêtre et Nopère confondent avec des *bossètes*) et les formes néerlandaises au germ. **stakka*, *F.E.W.*, XVII, 195 b et ss. Cf. d'ailleurs *ibid.*, 201 a, a. fr. *tache*, ce qui sert à attacher; *ibid.*, 197 b, *tache* (hap. 13 jh.), attache, crampon [ce mot *tache* est celui de *God.*].

La difficulté est que la forme est francienne et non picarde (*ch* ≠ *k*). Mais il s'agit d'un terme plus ou moins technique qui peut avoir été emprunté tel quel.

**Tachen*, n. f. rég. pl., *clou à large tête*, Y. C. II 62 (11), « Pour tachen, pour trelle a le porte de Thoroud ... »

**Brigghenagle*, n. m. rég. pl., *long clou*, Y. C. I 551 (27), « ... pour 3000 de brigghenagle, a 18 s. le chent ... »

**Tingelnagle*, n. m. rég. pl., *clou pour attacher les lattes transversales*, Y. C. II 307 (22), « ... pour tingelnagle ... »; — *Tinghelnagle*, Y. C. II 106 (29), 402 (24).

Claus d'estakes, n. m. rég. pl., *clou pour assembler les poteaux*, Y. C. II 307 (2), « Pour 2900 claus d'estakes pour le-dite porte ... »; Y. C. II 312 (35), « Pour 900 claus d'estakes : 3 s. »; Y. C. II 313 (33); etc.; — *Claus de stakes*, Y. C. II 204 (26), « Pour claus de stakes pour les placqueurs ... »; Y. C. II 309 (25).

Cf. **Stakenaghelen*.

**Stakenaghele*, n. m. rég. pl., *clou pour assembler les poteaux*, Y. C. II 203 (3), « ... pour 2500 stakenaghele ... »;

— **Stakenagle**, Y. C. II 204 (16), « Pour 500 stakenagle pour les placqueurs ... »; Y. C. II 303 (24), 307 (16).

Claus de lates, n. m. rég. pl., *clou à tête plate dont on se sert pour clouer les lattes dans les travaux de couverture*, Y. C. II 305 (6), « ... pour 9200 claus de lates : 45 s. »

Cf. ***Lattenagle**.

***Lattenagle**, n. m. rég. pl., *clou à tête plate, dont on se sert pour clouer les lattes dans les travaux de couverture*, Y. C. II 110 (26), « ... pour 10.000 lattenagle et pour stakenagle ... »; Y. C. II 398 (8), « Pour 300 lattenagle de tieules : 17 d. »; — **Lattenaglen**, Y. C. II 205 (16), « Pour 400 de lattenaglen de glui : 20 d. »

Claus de lates de glui, n. m. rég. pl., *id.*, Y. C. II 208 (5), « Pour 1500 claus de lates de glui et pour 100 deckebande ... »

Il s'agit d'une traduction du moy. néerl. *gluilattenagle* (ci-dessus).

***Gluilattenagle**, n. f. rég. pl., *clou pour les lattes utilisées pour les gluis ou clou à latter les gluis*, Y. C. II 203 (4), « ... pour 1800 claus (,) c'on apiele gluilattenagle ... »; — **Gluylattenagle**, Y. C. II 304 (14), « Pour 600 de gluylattenagle ... »

On remarquera la forme composée surprenante *gluilattenagle* à côté de *lattenagle*. *Lattenagle* signifie « clou pour les lattes ». Il faut traduire *gluilattenagle* soit par « clou pour les lattes utilisées pour les gluis » ou par « clou à latter les gluis ».

***Middelnaghele**, n. m. rég. pl., *clou de taille moyenne (?)*, Y. C. II 412 (28), « ... pour 7800 de midellnaghele ... »; — **Middelnagle**, Y. C. I 488 (5), 551 (24), II 111 (18); etc.; — **Middelnaglen**, Y. C. II 145 (3), 209 (24).

***Laschenagle**, n. m. rég. pl., *clou à joindre*, Y. C. II 209 (20), « ... pour 27.500 laschenagle ... »; — **Lasscenagle**, Y. C. I 551 (25), « ... pour 26.500 lasscenagle, a 12 d. le chent. »; Y. C. II 111 (16), « ... pour 20.000 lasscenagle : 10 lb. »; — **Lasscenaghele**, Y. C. II 412 (30), « ... pour 15.400 de lasscenaghele ... »; — **Lassenaghele**, Y. C. II 225 (21), « ... pour ... 5000 lasscenaghele ... »; — **Lasscenaglen**, Y. C. II 145 (1), « ... pour 25.000 de lasscenaghen

a lui ... »; — Lasschenagle, Y. C. II 317 (29), « ... pour 32.000 de lasschenagle : 16 lb. »

*Lukenaghele, n. m. rég. pl., *clou employé pour les clôtures*, Y. C. II 412 (31), « ... pour 13.000 de lukenaghele ... »; — Lukenagle, Y. C. I 551 (26), II 111 (17), 209 (21); etc.; — Lukenaglen, Y. C. II 145 (2).

Voir Gailliard, *Gloss. fl.*, 408 a, v° *lukenaghelen*.

*Loetnaghele, n. m. rég. pl., *clou ou cheville employé par les plombiers (aux gouttières et aux travaux de couverture)*, Y. C. II 139 (12), « ... pour 400 loetnaghele : 16 d. »; Y. C. II 396 (30), 397 (14), 398 (32); — Loetnagle, rég. pl., Y. C. II 135 (22), 400 (15); — Lootnagle, Y. C. II 303 (17), 305 (20), 309 (13); etc.; — Lotnagle, Y. C. I 488 (7).

*Sertenaghele, n. m. rég. pl., *espèce de clou*, Y. C. II 412 (27), « ... pour 200 1/2 de sertenaghele ... »; — Sertenaghelen, Y. C. II 468 (15); — Sertenagle, Y. C. II 209 (23), 350 (14); — Sertenaglen, Y. C. II 145 (7).

Il s'agit d'une espèce de clou. Mot composé de *stert* « queue » (*Mnl. Wood.*, VII, 2100) et de *naghele* « clou » (*Mnl. Wood.*, IV, 2132).

*Viesenaghel, n. m., *grand taraud, grande vis à bois*, Y. C. I 592 (3), « ... pour bos qu'il aparella pour faire viesenaghele ... »

*Vainsternagle, n. m. rég. pl., *clou pour attacher les vitres à la fenêtre*, Y. C. II 317 (28), « ... pour 15.000 vainsternagle ... »; — Veinsternaghele, Y. C. II 412 (29); — Veinsternagle, Y. C. I 488 (7); — Veisternagle, Y. C. II 111 (19); — Vensternaghele, Y. C. II 209 (25).

*Wrackenagle, n. f. rég. pl., *clou usagé ou défectueux (?)*, Y. C. I 551 (25), « ... pour 2000 de wrackenagle, a 14 s. le cent ... »; Y. C. II 111 (20), 209 (22), 317 (30); — Wrackenaglen, Y. C. II 145 (5, 6), « ... a lui pour 2200 petis wrackenaglen ... »; — Wracknaghele, Y. C. II 225 (20); — Wracnaghele, Y. C. II 412 (25, 26), « ... pour 15 1/2 cent de gros wracnaghele ... »

Dans la partie flamande des comptes de la ville d'Ypres nous avons retrouvé à maints endroits la forme *wracnaghelen*, II 583

(23, 24), 588 (2), etc., qui ne semble pas attestée ailleurs. S'agit-il de « clous usagés ou défectueux » (comp. *wrac* « corrompu, mauvais, qui n'a pas les qualités requises », *Mnl. Woord.*, IX, 2844, 2845)? Ou faut-il y voir une variante de *wercnaghelen* qui figure à Ypres, C. II, 548 (3) : *Jacop Roelande, van 13 stertenaghele, 400 wercnaghelen, 200 clene wercnaghelen, ...?* Mais alors nous devons prendre comme hypothèse que nous sommes en présence d'un cas singulier de métathèse du *r* devant [*k*] dont il n'est connu aucun autre exemple (cf. Schönfeld-Van Loey, *Hist. gram.*, § 58-59, pp. 69-71). Il faut s'en tenir à *wrac* « en mauvais état ». On peut estimer qu'un clou rouillé ou tordu garde au moyen âge une valeur suffisante pour qu'on ne le jette pas au rebut.

***Ykenaghele**, n. f. rég. pl., *clou de longueur étalonée (?)*, Y. C. II 209 (27), « ... pour 100 ykenaghele ... »; — **Ykenagle**, Y. C. I 551 (27), « Item, pour demi cent ykenagle. »; Y. C. II 111 (21).

Ferir, v. a., *enfoncer*, Y. C. II 402 (5), « Pour taches ferus es estaus sour le halle des demi dras ... »

***Anker**, n. m. (et n.?), *crampon en fer*, Y. C. II 225 (17), « ... pour ankers, pour palmiaus, pour trolles de fenestres ... »; Y. C. II 350 (12), « ... pour ankers, pour trailles(,) et pour autre feer ... »

****Crames**, n. f. rég. pl., *crampon*, Y. C. I 550 (1), « Pour 600 crammes pour le blide : 12 s. »

Cf. moy. néerl. *cram*, néerl. mod. *kram*.

****Crans**, n. m. rég. pl., *crampon*, Y. K. 456, « Feivre et carpentier i [= au feu] doivent venir a tout quatre crans de fier, et lor congies et lor maillés [éd. mailles] ... »

Cf. moy. néerl. *cram*; néerl. mod. *kram*.

***Recsceden**, n. f. rég. pl., *clavette destinée à un séchoir*, Y. C. I 600 (12), « Item, pour 9 recsceden : 25 s. »

Il s'agit de *sceden* « clavettes » destinées à un *rec* « séchoir ». Le sens exact de cette expression technique ne nous est pas connu.

Line, n. f., *ligne, cordon dont les maçons se servent pour presser leurs ouvrages*, Y. C. II 67 (9), « Pour pacgharen pour faire lines as dis machons : 8 d. »; Y. C. II 68 (17), « ... pour pacgharen dont on fist lines as machons ... »; Y. C. II 249 (19), « Pour cordes, pour lines(,) et pour ce qui i affiert ... »

***Panne**, n. f., *coussinet*, Y. C. I 288 (13), « ... pour le panne et pin del overdrach ... »

Paiete, n. f., *coussinet*, Y. C. I 290 (29), « ... pour l paiete de fer au plus bas overdrach ... »

Paiete a ici un des sens du moy. néerl. *panne*, qu'il traduit.

***Pin**, n. f. (et m.), *cheville ou broche, de grande dimension, servant à fixer le coussinet*, Y. C. I 288 (13), « ... a Wautier le Pondelmakere pour le panne et pin del overdrach, pour plonc ... »; Y. C. I 324 (17), « ... pour 2 pins [,] al plus bas overdrach et l'autre al Schache, poisent 580 livres et demie pesant ... »; Y. C. I 591 (21), « ... pour amonder le pin del overdrach ... »; Y. C. II 146 (13), 305 (28, 30).

Panne au sens de « coussinet » est attesté dès le moy. néerl. (cf. *Mnl. Woord.*, VI, 90). Le mot désigne donc ici, vraisemblablement, le coussinet du treuil de l'*overdrach*. Le mot *pin* pourrait désigner une cheville ou broche, de grande dimension, servant à fixer le coussinet (*Mnl. Woord.*, VI, 371, *pinne*, *pin* « cheville »).

****Escive**, n. f., *rouet (de poulie)*, Y. C. I 552 (26), « ... pour le harnas d'une escive al overdrach, pesant 72 livres ... »; — **Esscive**, Y. C. I 429 (19), « ... pour l pin al overdrach de Perch, qui va parmi l'esscive ... »; — **Escives**, rég. pl., Y. C. II 306 (20); — **Scives**, rég. pl., Y. C. I 552 (25); Y. C. II 71 (1), « ... d'une pere de scives as overdrachges ... »

Cf. moy. néerl. *scive*.

***Micke**, n. f., *fourchon*, Y. C. I 323 (17), « ... a Piere Tourlemin pour l micke ... »; Y. C. II 64 (22), « Pour mener l micke al overdrach de Scach et autre bos par neef ... »; — **Mike**, Y. C. I 591 (15), « ... pour mener a neif l mike et plankes al overdrach ... »; — **Micken**, rég. pl., Y. C. I 553 (2), « ... pour 2 assen de bos, dont on fist micken as overdrachges ... »

****Mickes**, n. f. rég. pl., *fourchon*, Y. C. II 25 (3), « ... pour mener 2 mickes as overdrachges par neef ... »; Y. C. II 26 (8, 9), « ... pour mener 2 mickes al overdrach dou Briel ... »; Y. C. II 397 (4), « ... pour amener grandes kesnes de Poevelt, dont on fist mickes ... »; — **Mikes**, Y. C. II 25 (4).

Cf. moy. néerl. *micke*.

***As**, n. f., *arbre, essieu*, Y. C. I 553 (2), « ... pour 2 assen de bos, dont on fist micken as overdraghés ... »

Windas, n. m., *treuil, grue, cabestan*, Y. Dr. pr. 171, « ... de-le maison ki est ... serant le maison ke on apiele le Nuefport devant le windas ... »

Replaner, v. a., *unir à la plane, polir*, Y. C. II 202 (12), « ... pour replaner vieses tavles : 12 d. »

Fermeir, v. a., *attacher, fixer (par une chaîne)*, Y. C. II 407 (10), « Pour 1 keine a fermeir 1 bateel ... »

Resauder, v. a., *souder à nouveau ou, simplement, consolider*, Y. C. I 287 (25), « ... a Jehan le Loetghietere pour resauder les portes couvertes de plont en taske ... »

Mortre, v. a., *assembler par mortaises*, Y. C. I 423 (27), « ... a Danin le Droghe pour son serviche de le slus au Briel, et pour mortre 1 micke ... »

Nous croyons que *mortre* est mis pour *mortaisier* (*God.*, V, 146 a) « tailler à mortaise », et, par conséquent, « assembler par mortaises ». Il s'agit peut-être d'un inf. refait sur le subst. *mortaise, -oise, -oige*, plus courant que l'inf. *mortaisier*. On ne trouve pas d'autre couple *-oise* (subst.) - *-re* (inf.), mais on peut tenir compte de l'influence phonétique et sémantique de *mordre* (< *mordere*). Il est à noter que l'étymologie de *mortaise* est peu sûre. Voy. Bloch-von Wartburg, *Dict. étym.*, et Rostaing.

Ensenger, v. a., *marquer*, Y. C. II 62 (3), « ... pour faire 2 espringes de feer, dont on ensenge l'argent ... »; Y. C. II 305 (24), « ... pour faire le pinchon, dont on ensenge l'oeuvre d'argent ... »

Manianche, n. f., *manipulation*, Y. C. I 83 (27), « ... a Michiel le Pinre pour le manianche de boes et marien ... »

Aucun sens attesté de *manianche* ne convient ici. Le scribe a vraisemblablement donné à *manianche* le sens très large de « action de manier », c'est-à-dire de « mise en œuvre de la matière propre à quelque ouvrage » (cf. *F.E.W.*, VI/1, 290 a) qu'il a, semble-t-il, confondu avec *maniement*, qui a le sens concret dès l'a. fr. (cf. *T.L.*, V, 1059).

Les récipients en général

Vaissiel, n. m., *cuve*, Y. L. f. 246, « ... warance ... a 6 d. le vaissiel ... »; Y. C. II 345 (10), « A Pereboom, cuvelier, pour 1 vaissiel de plankes ... »; Y. K. III 459 (18); — Vaissiaul, Y. L. f. 246, « ... doit a Gillion dou Moulin ... 3 vaissiaul de warance de Bruges ... »; — Vassal, Br. 1319.9, 12; — Vaiseaus, rég. pl., Y. C. II 25 (24); — Vaissiaus, rég. pl., Y. K. 455; — Vasseals, Br. 1319.11.

**Estande, n. f., *cuve*, Y. K. III 481 (13), « ... ke nus tainteniers ... ne jeteche ne ne fache jeter cauch en le caudiere ..., mes s'il voelent avoir lissive [,] il le pueent bien faire en une estande (,) estant d'encoste [éd. d'en costé] le caudiere. »

Il s'agit vraisemblablement d'une forme francisée du moy. néerl. *stande* « cuve » (*Mnl. Woord.*, VII, 1932; De Poerck, *Gloss. fl.*, p. 147) et non d'une forme provenant de l'allemand *stande* (cf. *F.E.W.*, XVII, 219 a, « ancien flandrien » *estande* uniquement avec notre exemple, repris de M. De Poerck, *Gloss. fr.*, p. 81).

Seille, n. f., *seau*, Y. C. II 63 (7), « ... pour seille pour iken en le halle : 15 s. »

Seule, n. f., *seau ou baquet de bois*, Y. C. II 66 (4), « A Hanin de Lo, cuvelier, pour 12 seules et pour refaire vises seules ... »; Y. C. II 67 (20), « Pour loier seules pour les machons ... »; Y. C. II 69 (12), « ... pour refaire seules et teles pour les ouvriers ... »; etc.; — Sueles, Y. C. I 598 (7), « ... refaire cuves, sueles et autres choses ... »; Y. C. II 317 (23); etc.

Il ne peut s'agir que de seaux ou baquets en bois, faits de planches ou de planchettes qu'il faut assembler (*loier*). Le mot *seule* ne figure ni dans *God.*, ni dans le *F.E.W.* (du moins comme mot roman, car le *F.E.W.*, XI, 667 b, en haut, note « aus dem fr... fläm. *seule* »). Et malgré le *F.E.W.*, nous ne trouvons *seule* « seau de bois » que dans De Bo, *Idioticon*, 885 a, qui mentionne l'a. fr. *seille*, lat. *situla*.

Si *seule* a été emprunté sous cette forme au picard, on ne peut l'expliquer que de la manière suivante : *sītülā* > *séülā* (par chute du *t* intervocalique) > *seule*. Cf. *sēcūlū* > **séülū* > *seule* (Eulalie), *régūlā* > *réülā* > *reule* > *rieule* (cf. Fouché, *Phon.*, pp. 630, 718). La forme courante est *seille* < *secla* < *seila* < *sītülā*. L'objection est que normalement le *ū* pénultième atone tombe avant le *t* intervocalique (cf. d'ailleurs toutes les formes du *F.E.W.* en provenance de *situla*). Mais cependant cf. *r(i)euile* - *reille*.

***Seule**, n. f., *seau de bois*, Y. C. I 488 (28), « Pour 1 seule pour les ouvriers : 7 d. »; — **Seulen**, rég. pl., Y. C. II 413 (12), « ... a Hanin de Lo, cuvelier, pour cuves et pour seulen de toute l'année ... »

Escute, n. f., *bac ou auge (rempli de chaux)*, Y. C. II 136 (8), « Pour porter 2 escutes de cauch en le halle ... »; Y. C. II 205 (17), « Pour 1 escute de cauch achatee pour le ville ... »

Le *F.E.W.*, XVII, 64 b, III, *scutequien* « petite nef en orfèvrerie servant de récipient » montre, sous la forme d'un diminutif (< *schuutkijn*), que la forme plus ou moins francisée tirée de *scâte* (en réalité *schute* « sorte de bateau » dans le *Mnl. Handwoord.*) a pu désigner un récipient.

Il s'agit bien ici du même mot : *escute* a la signification de « bac ou auge (rempli de chaux) ». Comp. le double sens du fr. *bac* « bateau plat » et « auge ». *Scutekin* (< *schuutkijn*) et surtout *escute* montrent que c'est en moy. néerl. que le sens « récipient » est apparu.

(à suivre)